



# RAPPORT ANNUEL

2009-2010



Réussir l'avenir...  
**ENSEMBLE !**



Chambre  
des notaires  
du Québec



## TABLE DES MATIÈRES

1. Lettres de présentation.....	5
2. Membres du Conseil d'administration de l'Ordre.....	7
3. Membres des comités de l'Ordre .....	9
4. Personnel permanent de l'Ordre .....	11
5. Répartition géographique des membres inscrits au Tableau de l'Ordre.....	13
6. Cotisations pour l'exercice 2009-2010.....	5
7. Rapport du président.....	17
8. Rapport du directeur général .....	21
9. Rapports des comités.....	23
9.1 Comité d'inspection professionnelle .....	23
9.2 Conseil de discipline .....	24
9.3 Comité de révision .....	24
9.4 Comité du Fonds d'études notariales.....	25
9.5 Comité du Fonds d'indemnisation.....	25
9.6 Comité de la formation .....	25
9.7 Comité d'arbitrage des comptes d'honoraires des notaires.....	26
9.8 Comité sur les admissions.....	26
9.9 Comité de placements .....	26
9.10 Comité de la formation continue.....	27
9.11 Comité de retraite .....	27
9.12 Comité de vérification .....	27
9.13 Comité sur la rémunération .....	28
9.14 Comité de la veille technologique .....	28
9.15 Comité sur le regroupement et postregroupement.....	28
9.16 Comité jeunesse.....	28
9.17 Comité du congrès .....	29
9.18 Comité des notaires œuvrant en milieux non traditionnels.....	29
9.19 Comité consultatif du Centre d'expertise en droit immobilier .....	29
9.20 Groupe de travail sur la réforme de la formation notariale .....	29
10. Principales résolutions du Conseil d'administration de l'Ordre .....	31
11. Principales résolutions du Comité exécutif.....	35
12. Tableaux statistiques .....	39
13. États financiers et rapport des vérificateurs.....	51



# 1. LETTRES DE PRÉSENTATION

Montréal, septembre 2010

Monsieur Jean-Marc Fournier  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application du *Code des professions*, le rapport des activités de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

Jean Lambert, notaire  
Président

---

Montréal, septembre 2010

Monsieur Jean Paul Dutrisac, président  
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec.

Ce rapport annuel couvre la période comprise entre le 1<sup>er</sup> avril 2009 et le 31 mars 2010.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jean Lambert, notaire  
Président

---

Québec, septembre 2010

Monsieur Yvon Vallières  
Président de l'Assemblée nationale  
Conseil exécutif  
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Chambre des notaires du Québec pour l'année financière qui se terminait le 31 mars 2010.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-Marc Fournier  
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles



## 2. MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE (AU 31 MARS 2010)

		DATE D'ENTRÉE EN FONCTION
Président	M <sup>e</sup> Jean Lambert	15-12-2010
Vice-président	M <sup>e</sup> Maurice Piette	15-05-1993
<b>DISTRICTS</b>	<b>REPRÉSENTANTS</b>	
Abitibi	M <sup>e</sup> André Gilbert	14-05-1999
Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	M <sup>e</sup> Gilles Tremblay	27-05-2005
Beauce	M <sup>e</sup> Manon Tousignant	10-05-2002
Beauharnois/Iberville	M <sup>e</sup> Gilles Marois	30-05-2008
Bedford/Saint-Hyacinthe	M <sup>e</sup> Louise-Marie Lemieux	10-05-2002
Hull	M <sup>e</sup> Anne Philippe	30-05-2008
Joliette	M <sup>e</sup> Louise Archambault	30-05-2008
Laval	M <sup>e</sup> Yvan Barabé	10-05-2002
Longueuil	M <sup>e</sup> François Bibeau	27-05-2005
Montréal	M <sup>e</sup> Nancy Chamberland	15-12-2010
	M <sup>e</sup> Francine Pager	30-05-2008
	M <sup>e</sup> Maurice Piette	14-05-1993
	M <sup>e</sup> Michel Turcot	27-05-2005
Québec	M <sup>e</sup> François Frenette	27-05-2005
	M <sup>e</sup> Michel Y. Gaudreau	14-05-1999
Richelieu/Drummond	M <sup>e</sup> Michel Giguère	03-04-2009
Saguenay-Lac-Saint-Jean		
Côte-Nord	M <sup>e</sup> Jean Girard	27-05-2005
Saint-François	M <sup>e</sup> Maurice Paré	10-05-2002
Terrebonne	M <sup>e</sup> François Lefebvre	30-05-2008
Trois-Rivières	M <sup>e</sup> Renée Leboeuf	30-05-2008
<b>Représentants du public</b>	M <sup>me</sup> Sonia Gosselin	
	M. Jean-Paul Morin	30-05-2008
	M. Daniel Pinard	27-05-2005
	M <sup>me</sup> Hélène Turgeon	27-05-2005

\*Nombre de réunions du Conseil d'administration en 2009-2010 : 6

\*Nombre de réunions du Comité exécutif en 2009-2010 : 14

\*Les élections à la présidence et au Conseil d'administration de l'Ordre ont lieu tous les trois ans. Le président est élu au suffrage universel par les membres de l'Ordre. Les notaires membres du Conseil d'administration de l'Ordre sont également élus au suffrage universel par les membres du district électoral qu'ils représentent. Quant à l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre, elle a eu lieu le 29 octobre 2009, à Gatineau.



### 3. MEMBRES DES COMITÉS DE L'ORDRE (AU 31 MARS 2010)

#### COMITÉ EXÉCUTIF

M<sup>e</sup> Jean Lambert, président  
 M<sup>e</sup> Maurice Piette, vice-président  
 M<sup>e</sup> André Gilbert  
 M<sup>e</sup> Maurice Paré  
 M<sup>e</sup> François Bibeau  
 M<sup>me</sup> Hélène Turgeon

#### CONSEIL DE DISCIPLINE

M<sup>e</sup> Jacques Lamoureux, avocat et président  
 M<sup>e</sup> Sylvie Lafond  
 M<sup>e</sup> Sander J. Abrahams  
 M<sup>e</sup> Michel Lamoureux  
 M<sup>e</sup> Nicole Beaudry  
 M<sup>e</sup> Bernard Laroche  
 M<sup>e</sup> Louis-Martin Beaumont  
 M<sup>e</sup> Sylvain Larocque  
 M<sup>e</sup> Sylvie Beaupré  
 M<sup>e</sup> Michel Leblanc  
 M<sup>e</sup> Armand Bolduc  
 M<sup>e</sup> Michel Légaré  
 M<sup>e</sup> André Cantin  
 M<sup>e</sup> Pierre Martel  
 M<sup>e</sup> Monique Corbeil  
 M<sup>e</sup> Jaques Ménard  
 M<sup>e</sup> Pierre A. Corbeil  
 M<sup>e</sup> Nicole Milot  
 M<sup>e</sup> Yvan Corbeil  
 M<sup>e</sup> Jean Mousseau  
 M<sup>e</sup> Daniel Désilet  
 M<sup>e</sup> Jacques Néron  
 M<sup>e</sup> Jean-François Dugas  
 M<sup>e</sup> Pierre Péladeau  
 M<sup>e</sup> Stanley P. Gauvreau  
 M<sup>e</sup> Aline Rouleau  
 M<sup>e</sup> Yves Gérin  
 M<sup>e</sup> Jean Sylvestre  
 M<sup>e</sup> Nathalie Jodoin  
 M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay  
 M<sup>e</sup> Jean-Yves Lacasse  
 M<sup>e</sup> Michel Turgeon  
 M<sup>e</sup> Danielle Laferrière  
 M<sup>e</sup> Daniel Vézina

#### COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

M<sup>e</sup> Michel Y. Gaudreau, président  
 M<sup>e</sup> Jacques Blondin, vice-président  
 M<sup>e</sup> Marie-Josée Aumais  
 M<sup>e</sup> Véronique Larochelle  
 M<sup>e</sup> Marie Samson  
 M<sup>e</sup> Gilles Tremblay  
 M. Jean-Paul Morin

#### COMITÉ DE RÉVISION

M<sup>e</sup> Giuseppe Decobellis  
 M<sup>e</sup> Mireille Fortier  
 M<sup>e</sup> Pierre Pepin  
 M<sup>e</sup> Francine Séguin  
 M<sup>me</sup> Odette Bouillé-Drouin  
 M<sup>me</sup> Monique Émond

#### COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

M<sup>e</sup> Jean-François Malo, président  
 M<sup>e</sup> Danielle Beausoleil  
 M<sup>e</sup> Marc Boulanger  
 M<sup>e</sup> Denise Duquette  
 M<sup>e</sup> Nicole Janelle  
 M<sup>e</sup> Louise Lortie  
 M<sup>e</sup> Nelson Tessier

#### COMITÉ DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

M<sup>e</sup> Mario Desnoyers, président  
 M<sup>e</sup> Louise-Andrée Barrette  
 M<sup>e</sup> André Gilbert  
 M<sup>e</sup> Gilles Marois

#### COMITÉ SUR LES ADMISSIONS

M<sup>e</sup> Marc Boudreault  
 M<sup>e</sup> Marylène Carrier  
 M<sup>e</sup> Hélène Dufour  
 M<sup>e</sup> Stanley P. Gauvreau  
 M<sup>e</sup> Cristian Grasu  
 M<sup>e</sup> Martin Houle  
 M<sup>e</sup> Martine Lachance  
 M<sup>e</sup> Brigitte Lefebvre  
 M<sup>e</sup> Josette Marois  
 M<sup>e</sup> Anne Boutin  
 M<sup>e</sup> David Dolan

#### COMITÉ DE LA FORMATION DES NOTAIRES

(MEMBRES NOMMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE L'ORDRE)  
 M<sup>e</sup> Michel Beauchamp  
 M<sup>e</sup> Christine Morin

(MEMBRES NOMMÉS PAR LA CONFÉRENCE DES RECTEURS  
 ET DES PRINCIPAUX DES UNIVERSITÉS DU QUÉBEC)

M<sup>e</sup> Brigitte Lefebvre  
 M<sup>e</sup> Luce Samoïsette

(MEMBRE NOMMÉ PAR LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION)

M. Jesus Jimenez Orte,  
 représentant du ministère de l'Éducation

#### COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES

M<sup>e</sup> Anne Hamelin, présidente  
 M<sup>e</sup> Élisabeth Beaudoin  
 M<sup>e</sup> Brigitte Caplette  
 M<sup>e</sup> Dominique Lettre  
 M<sup>e</sup> Jacques Morand  
 M<sup>e</sup> Daniel Tousignant  
 M<sup>e</sup> Josette Marois

#### COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

M<sup>e</sup> Christine Gagnon, présidente  
 M<sup>e</sup> Laurent Fréchette, vice-président  
 M<sup>e</sup> Renée Leboeuf  
 M<sup>e</sup> Francine Pager  
 M<sup>e</sup> Luce Samoïsette

## MEMBRES DES COMITÉS DE L'ORDRE (SUITE)

### COMITÉ DE RETRAITE

M<sup>e</sup> Alain Turcotte, président,  
représentant de la Chambre des notaires  
M<sup>me</sup> Guylaine Lebel, vice-présidente,  
représentante de la Chambre des notaires  
M. Bertrand Lortie, secrétaire,  
représentant de la Chambre des notaires  
M. Patrick Meunier, représentant de la Chambre des notaires  
M<sup>e</sup> Lorraine Lavallée, représentante des employés cadres et  
professionnels de la Chambre des notaires  
M<sup>me</sup> Karine Donaghy, représentante des employés de la  
Chambre des notaires  
M<sup>me</sup> Nathalie Denis, représentante de Notarius  
M. Jules Boulerice, représentant des employés  
M. Maurice Lamothe, représentant des participants non actifs  
M<sup>e</sup> Michel Villeneuve, non votant,  
désigné par les employés cadres et professionnels  
de la Chambre des notaires  
M. Marcel Delorme, non votant,  
désigné par les retraités

### COMITÉ DE PLACEMENTS

M<sup>e</sup> Michel Turcot, président  
M<sup>e</sup> Denis Lapointe  
M. Yvon Arsenault  
M. Daniel Pinard

### COMITÉ DE VÉRIFICATION

M<sup>e</sup> Mario Desnoyers, président  
M<sup>e</sup> Gilles Marois, vice-président  
M<sup>e</sup> Louise-Andrée Barrette  
M<sup>e</sup> André Gilbert  
M. André Bérubé

### COMITÉ JEUNESSE

M<sup>e</sup> Christine Bleau  
M<sup>e</sup> Roxanne Daviault  
M<sup>e</sup> Geneviève Guy  
M<sup>e</sup> Amélie Lavigne  
M<sup>e</sup> Antoine Vaillancourt

### COMITÉ DU CONGRÈS

M<sup>e</sup> Anne-Marie Lachapelle, coprésidente  
M<sup>e</sup> André Lachapelle, coprésident  
M. Christian Tremblay  
M<sup>e</sup> Anne Philippe  
M<sup>e</sup> François Lefebvre  
M<sup>e</sup> Amélie Lavigne

### COMITÉ DE LA VEILLE JURIDIQUE NOTARIALE

M<sup>e</sup> Richard Doré  
M<sup>e</sup> François Frenette  
M<sup>e</sup> Stéphane Grégoire  
M<sup>e</sup> François Guérin  
M<sup>e</sup> Natacha Hébert  
M<sup>e</sup> Anne-Marie Lachapelle  
M<sup>e</sup> Normand Leclerc  
M<sup>e</sup> Brigitte Roy  
M<sup>e</sup> Manon Tousignant  
M<sup>e</sup> Brigitte Caplette

M<sup>e</sup> Guy Delisle  
M<sup>e</sup> Louis-Philippe Robert

### COMITÉ CONSULTATIF DU CENTRE D'EXPERTISE EN DROIT IMMOBILIER (CEDI)

M<sup>e</sup> François Bibeau  
M<sup>e</sup> Anne-Marie Julien  
M<sup>e</sup> Joël Lafrenière  
M<sup>e</sup> Nancy Lavoie  
M<sup>e</sup> André Lessard  
M<sup>e</sup> Martin Legault  
M<sup>e</sup> Pierre Dupré  
M<sup>e</sup> Pierre Venne

### COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION

M<sup>e</sup> Maurice Paré, président  
M<sup>e</sup> François Lefebvre  
M<sup>e</sup> André Gilbert  
M<sup>me</sup> Marie-Claude Beaulieu  
M. André Laparé

### COMITÉ SUR LES REGROUPEMENTS ET POSTREGROUPEMENTS

M<sup>e</sup> Louise Archambault  
M<sup>e</sup> Yvan Barabé  
M<sup>e</sup> Josée Noël  
M<sup>e</sup> Sylvie Tremblay  
M<sup>e</sup> François Venne

### COMITÉ DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE

M<sup>e</sup> Frédéric Baril  
M<sup>e</sup> Paul Hallé  
M<sup>e</sup> François Lefebvre  
M<sup>e</sup> Bertrand Salvas  
M<sup>e</sup> Yvon Boily  
M<sup>e</sup> Roger Plante

### COMITÉ VISANT AU RAPPROCHEMENT DES NOTAIRES ŒUVRANT EN MILIEUX NON TRADITIONNELS

M<sup>e</sup> Mario Champagne  
M<sup>e</sup> François Dubé  
M<sup>e</sup> Maurice Duclos  
M<sup>e</sup> Monique Hébert  
M<sup>e</sup> Marie-Josée Larrivée

## 4. PERSONNEL PERMANENT DE L'ORDRE (AU 31 MARS 2010)

### PRÉSIDENT

Lambert, M<sup>e</sup> Jean, président  
Senneville, M<sup>me</sup> Sylvie, secrétaire de direction

### DIRECTION GÉNÉRALE

Tremblay, M. Christian, directeur général  
Couture, M<sup>me</sup> Jocelyne, secrétaire de direction

### DIRECTION DES COMMUNICATIONS

Fortin, M. Antonin, directeur  
Lestage, M<sup>me</sup> Josée, secrétaire de direction  
Nadeau, M<sup>me</sup> Marie-Hélène, conseillère en communication

### DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Delage, M<sup>e</sup> Johanne, directrice générale adjointe  
Archambault, M<sup>e</sup> Suzie, juriste au Répertoire de droit  
Bellion, M. Denis, secrétaire  
Boily, M<sup>e</sup> Catherine, juriste – CEDI et soutien aux membres  
Dampousse, M<sup>me</sup> Danielle, secrétaire  
Duquette, M<sup>me</sup> France, technicienne en documentation  
Faubert, M<sup>me</sup> Suzanne, secrétaire  
Furlotte, M<sup>me</sup> Nancy, coordonnatrice au développement  
Laflamme, M<sup>me</sup> Claudine, technicienne en documentation  
Lafleur, M<sup>me</sup> Ginette, secrétaire principale  
Lafrance, M<sup>e</sup> Caroline, juriste à la formation préadmission  
Larose, M<sup>me</sup> Francine, secrétaire  
Latry, M<sup>me</sup> Stéphanie, secrétaire  
Nakhasenh, M<sup>me</sup> Bolivar, coordonnatrice au développement  
Ouimet, M<sup>me</sup> Louise, technicienne en documentation  
Pelletier, M<sup>e</sup> Johanne, chef de service – formation et développement  
Piette, M<sup>e</sup> Johanne, chef de service – CEDI  
Poliquin, M<sup>me</sup> Chantal, technicienne en gestion documentaire  
Sarrat, M<sup>me</sup> Marie-Josée, secrétaire  
Simard, M<sup>e</sup> Valérie, juriste à la formation continue  
St-Denis, M<sup>me</sup> Jocelyne, secrétaire

### REGISTRES

Trépanier, M<sup>e</sup> Guylaine, registraire  
Bigras-Frenette, M<sup>me</sup> Nicole, préposée  
Bonneau, M<sup>me</sup> Nicole, réceptionniste  
Cardoso, M<sup>me</sup> Diana, préposée  
Chalifour, M<sup>me</sup> Hélène, préposée  
Crevier, M<sup>me</sup> Sylvie, agente principale  
Delisle, M<sup>me</sup> Audrey, préposée  
Dominici, M<sup>me</sup> Nicole, préposée  
Donaghy, M<sup>me</sup> Francine, préposée  
Donaghy, M<sup>me</sup> Karine, préposée principale  
Girard, M<sup>me</sup> Chantal, préposée  
Lamarche, M<sup>me</sup> Manon, préposée principale  
Leclerc, M<sup>me</sup> Caroline, réceptionniste  
Lorin, M<sup>me</sup> Karine, technicienne  
Mallet, M<sup>me</sup> Huguette, préposée  
Marois, M<sup>me</sup> Carole, préposée principale  
Ménard, M<sup>me</sup> Andréanne, préposée  
Ménard, M<sup>me</sup> Micheline, préposée  
Pelletier, M<sup>me</sup> Lucie, préposée  
Piette, M<sup>me</sup> Isabelle, réceptionniste  
Rinfret, M<sup>me</sup> Lise, préposée  
Verdon, M<sup>me</sup> Chantal, préposée

### PROTECTION DU PUBLIC

Gervais, M<sup>e</sup> Daniel, directeur général adjoint  
Bédard, M<sup>e</sup> Sylvie, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation  
Brabant-Crête, M<sup>me</sup> Sylvie, secrétaire  
Chénier, M<sup>me</sup> Colette, secrétaire  
Desmarais, M<sup>e</sup> Judith, conciliateur des comptes d'honoraires  
Fagnan, M<sup>e</sup> Lyette, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation  
Lamarche, M<sup>me</sup> Manon P., secrétaire  
Lavallée, M<sup>e</sup> Lorraine, secrétaire adjoint, discipline et indemnisation

### DIRECTION DU SYNDIC

Gareau, M<sup>e</sup> Diane, syndique  
Boyer, M<sup>me</sup> Marie-Josée, secrétaire  
Cloutier, M<sup>me</sup> Brigitte, secrétaire  
Cloutier, M<sup>e</sup> Dominique, syndic adjoint  
Duguay, M<sup>me</sup> Brandice, secrétaire  
Godin, M<sup>e</sup> Sonia, syndic adjoint  
Guillet, M<sup>e</sup> Réal, syndic adjoint  
Lacroix, M<sup>me</sup> France, secrétaire  
Lafond, M<sup>me</sup> Johanne, secrétaire principale  
Laliberté, M<sup>e</sup> Maryse, syndic adjoint  
Normandin, M<sup>e</sup> Annick, syndic adjoint  
Racine, M<sup>e</sup> Chantal, syndic adjoint

### INSPECTION PROFESSIONNELLE

Malo, M<sup>e</sup> Jean-françois, directeur  
Breton, M<sup>e</sup> Martin, inspecteur  
Guimond, M<sup>e</sup> Jean-Yves, inspecteur  
Lévesque, M<sup>me</sup> Isabelle, secrétaire  
Pellerin, M<sup>e</sup> Jocelyne, inspecteur  
Pelletier, M<sup>e</sup> Yvan, inspecteur  
Sédillot, M<sup>me</sup> Claudette, secrétaire principale  
Tessier, M<sup>e</sup> Nelson, inspecteur  
Themens, M<sup>e</sup> Manon, inspecteur

### SERVICES JURIDIQUES

Vermette, M<sup>e</sup> Michel, directeur général adjoint  
Charbonneau, M<sup>e</sup> Julie, avocate  
Duval, M<sup>me</sup> Monique, secrétaire  
Pepin, M<sup>e</sup> Yves, juriste  
Poulin, M<sup>e</sup> Nicole, juriste  
Provost, M<sup>e</sup> Nathalie, juriste  
Talbot, M<sup>e</sup> Manon, avocate  
Thériault, M<sup>me</sup> Martine, secrétaire  
Vincent, M<sup>me</sup> André, secrétaire principale

### SECRÉTARIAT

Gagliardi, M<sup>e</sup> Danielle, secrétaire de l'Ordre  
Arsenault, M. Daniel, préposé aux certificats  
Auger, M<sup>e</sup> Annie, secrétaire-adjoint de l'Ordre  
Bourgeault, M<sup>me</sup> Johanne, secrétaire principale  
Lachaine, M<sup>me</sup> Marie-France, secrétaire  
Langlois, M<sup>me</sup> Lise, technicienne en traitement de l'information  
Larivée, M<sup>e</sup> Yves, gardes provisoires  
Lippé, M<sup>me</sup> Diane, secrétaire  
Palamarchuk, M<sup>me</sup> Josée, secrétaire

## PERSONNEL PERMANENT DE L'ORDRE (SUITE)

### SERVICES ADMINISTRATIFS

Lortie, M. Bertrand, directeur général adjoint  
Beaudette, M<sup>me</sup> Nathalie, préposée à la comptabilité  
et aux ressources matérielles  
Des Rosiers, M<sup>me</sup> Maryse, secrétaire  
Lacroix, M<sup>me</sup> Caroline, contrôleur adjoint  
Lantagne, M<sup>me</sup> Lynda, conseillère en ressources humaines  
Lindsay, M<sup>me</sup> France, préposée à la comptabilité  
Lord, M<sup>me</sup> Martine, contrôleur  
Madgin, M. Luc, préposé aux ressources matérielles  
Meunier, M. Patrick, chef de service –  
ressources humaines  
Milaire, M<sup>me</sup> Marjolaine, conseillère principale –  
ressources humaines  
Picard, M. Christian, préposé principal –  
ressources financières  
Rodrigue, M<sup>me</sup> Diane, coordonnatrice –  
ressources matérielles  
St-Denis, M<sup>me</sup> Francine, secrétaire principale



## 5. RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU DE L'ORDRE

Bas-Saint-Laurent/Gaspésie	87
Saguenay–Lac-Saint-Jean	110
Capitale-Nationale	413
Mauricie	107
Estrie	162
Montréal	958
Outaouais	179
Abitibi-Témiscamingue	50
Côte-Nord	24
Nord-du-Québec	4
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	38
Chaudière-Appalaches	196
Laval	146
Lanaudière	179
Laurentides	218
Montérégie	579
Centre-du-Québec	108
Hors Québec	20
<b>Total des membres – hommes</b>	<b>1 672</b>
<b>Total des membres – femmes</b>	<b>1 906</b>
<b>Total des membres au 31 mars 2010 :</b>	<b>3 578</b>



## 6. COTISATIONS POUR L'EXERCICE 2009-2010

Cotisation générale :	500 \$
Cotisation spéciale pour la campagne de publicité :	150 \$
Cotisation au Fonds d'indemnisation :	0 \$
Cotisation spéciale pour le programme d'aide aux notaires :	20 \$



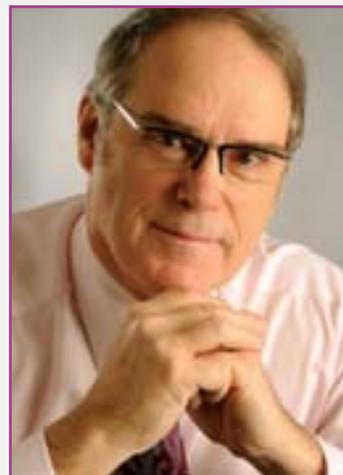


## 7. RAPPORT DU PRÉSIDENT

Chères consœurs,  
Chers confrères,

J'ai l'immense plaisir de vous présenter le rapport des activités de la présidence de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2010. Ce rapport résume les actions posées et les dossiers traités en fonction des orientations adoptées par l'Ordre. Il présente également les priorités retenues dans le cadre de notre mission de protection du public. Afin d'obtenir un portrait plus exhaustif des activités réalisées au cours de l'exercice 2009-2010, le lecteur est invité à prendre connaissance du compte rendu annuel du directeur général et des divers comités et à consulter les tableaux statistiques.

Cette deuxième année du 47<sup>e</sup> triennat a été marquée par la démission du président Denis Marsolais qui, en septembre 2009, acceptait de relever de nouveaux défis au ministère de la Justice du Québec après plus de 13 ans à la tête de notre ordre professionnel. Pendant trois mois, l'intérim a été assumé par M<sup>e</sup> Maurice Piette. La démission du notaire Marsolais a nécessité le déclenchement d'élections à la présidence de l'Ordre. Ainsi, depuis le 15 décembre 2009, le soussigné occupe la présidence de la CNQ alors que le notaire Maurice Piette en assume la vice-présidence. Soulignons également la venue d'une nouvelle représentante au Conseil d'administration de l'Ordre, soit la notaire Nancy Chamberland.



### DROIT IMMOBILIER

Au cours du dernier exercice, le dossier de la réforme du modèle opérationnel et juridique du Registre foncier a fait l'objet de beaucoup d'attention de la part de notre ordre professionnel. En effet, six rencontres ont eu lieu entre les représentants de Foncier Québec et les représentants des trois ordres professionnels intéressés soit la CNQ, le Barreau du Québec et l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec. Un document de travail a d'ailleurs été produit par Foncier Québec concernant l'amélioration de l'inscription, de la représentation et de la consultation au Registre foncier des servitudes et autres démembrements.

Par ailleurs, en 2009, le ministère de la Justice du Québec s'est associé à la Chambre des notaires afin de mettre sur pied un groupe de travail sur la copropriété. Composé de représentants de la CNQ, du Barreau du Québec, de la Ville de Montréal, du ministère de la Justice, de la Société d'habitation du Québec et d'experts – notaires et avocats – en copropriété, le mandat de ce comité vise à cerner les besoins d'information des propriétaires et des administrateurs de copropriétés et à définir les moyens adéquats permettant de les combler. Le comité a également comme mandat juridique d'améliorer les dispositions du *Code civil du Québec* relatives à la copropriété et de suggérer des modifications en ce sens. À ce jour, 21 organismes ont été consultés. Le comité devrait être en mesure de déposer ses recommandations auprès de la ministre de la Justice au cours du prochain exercice financier.

Autre dossier majeur pour l'Ordre en 2009-2010, qu'on pourrait d'ailleurs qualifier du dossier de l'heure pour les notaires : la compensation des instruments de transfert de fonds.

L'Ordre n'a ménagé aucun effort pour informer les notaires et les soutenir à travers les difficultés que posent ces changements d'habitudes : rencontres avec tous les partenaires du domaine immobilier et financier, envoi de nombreux communiqués aux notaires, sessions de formation en région, interventions aux Cours de perfectionnement, sans oublier évidemment un soutien téléphonique personnalisé et le recours à l'Inforoute

notariale pour la diffusion de capsules vidéos sur le sujet. Soulignons enfin que la signature d'ententes avec les deux plus importantes

institutions financières en matière de prêt hypothécaire, le Mouvement Desjardins et la Banque Nationale du Canada, ont permis d'atténuer plusieurs difficultés éprouvées par les notaires dans leur pratique quotidienne. Nul doute que ce dossier demeurera en tête des préoccupations de l'Ordre pour le prochain exercice financier.

### RÉFORME DE LA FORMATION NOTARIALE

Les travaux amorcés depuis quelques années déjà et qui visent à revoir la formation des futurs notaires se sont davantage concrétisés au cours du dernier exercice financier. En effet, le groupe de travail composé de représentants de la CNQ et des facultés de droit a déposé au Conseil d'administration de l'Ordre un second rapport d'étape, en février 2010. Les élus ont alors réitéré l'orientation adoptée par le Conseil d'administration en avril 2009. Le rapport final du groupe de travail est prévu pour juin 2010.

### COMMUNICATIONS

En août 2009, la Chambre des notaires du Québec lançait à la radio une nouvelle offensive publicitaire afin de promouvoir les services offerts par les notaires. Ces messages mettant en vedette notre porte-parole des dernières années, Pierre Légaré, ont été diffusés sur les ondes du réseau radiophonique Rock Détente pendant 14 semaines. Ce réseau rejoint environ 3 millions d'auditeurs par semaine, partout au Québec, dont 1,8 million à Montréal.

Plusieurs nouveaux messages d'une durée de 30 ou de 60 secondes ont été conçus autour de sujets tels que l'achat d'une propriété, le contrat de vie commune, le démarrage d'une entreprise, la liquidation d'une succession et le testament, le mandat en prévision de l'incapacité, la célébration d'un mariage par un notaire et la médiation. Les messages se concluaient par une invitation à téléphoner au service d'information juridique de première ligne, le 1-800-NOTAIRE, lequel s'inscrit parfaitement dans la mission de protection du public de notre ordre professionnel.

Cette campagne prévoyait également un volet anglophone. Ainsi, des messages d'une durée de 30 secondes portant sur les mêmes sujets ont été diffusés pendant sept semaines sur les ondes de Virgin 96, de CJAD et de CHOM.

Par ailleurs, en novembre 2009, la Chambre des notaires du Québec lançait la quatrième édition de la Semaine de la protection du patrimoine. Le thème de cette activité d'information visait à sensibiliser la population à l'achat d'une propriété. Ainsi, l'Ordre a produit un magazine, en français et en anglais, entièrement consacré à l'achat d'une propriété. Tirée à près d'un 1,2 million d'exemplaires, cette publication a été encartée dans les quotidiens québécois et distribuée à tous les notaires pour leur clientèle. De plus, environ 275 000 exemplaires ont aussi été distribués de façon très ciblée par Postes Canada à de jeunes couples susceptibles d'acheter une propriété au cours des prochaines années.

Parmi les autres activités significatives en matière de communication en 2009-2010, mentionnons le congrès triennal de la Chambre des notaires du Québec qui a eu lieu les 29, 30 et 31 octobre 2009, au Hilton Lac-Leamy. Quelque 475 notaires ont participé à cet événement dont la thématique principale concernait le service à la clientèle. La journée du jeudi a été consacrée à une formation en droit immobilier alors que la matinée du samedi a été l'occasion de présenter les travaux du Sommet de la jeunesse.

Enfin, soulignons une autre activité de communication qui a fait grand bruit au cours des derniers mois de l'exercice financier : **15 minutes avec votre président!** Il s'agit d'une capsule audio-vidéo accessible sur l'Inforoute notariale et qui vise à informer les notaires sur les dossiers d'actualité notariale. Deux capsules ont ainsi été produites et visionnées par plus de 2 000 notaires faisant de ce nouveau mode de communication et d'information un grand succès.

### SOMMET DE LA JEUNESSE

En août 2008, le Conseil d'administration de l'Ordre confiait au Comité jeunesse le mandat d'organiser le Sommet de la jeunesse afin d'identifier les préoccupations des jeunes notaires (0-10 ans) et de formuler des recommandations favorisant notamment la liaison, le soutien et le transfert entre les différentes générations.

À la suite de nombreuses rencontres, de consultations et de sondages auprès de l'ensemble des notaires, le Comité a présenté le fruit de son travail au dernier congrès de l'Ordre. Ce long et exhaustif processus de réflexion s'est conclu en février 2010 par le dépôt de recommandations auprès du Conseil d'administration. Le Comité jeunesse a maintenant le mandat de concrétiser ses recommandations.

### CRÉATION DE NOUVEAUX PROGRAMMES DE RECONNAISSANCE

Dans le cadre du plan d'action de la profession, le Conseil d'administration de l'Ordre a accepté la création de trois nouveaux programmes de reconnaissance visant à renforcer le sentiment d'appartenance et d'identification des notaires à la profession notariale.

Ainsi, un nouveau programme vise à souligner les 25 ans de pratique d'un notaire ; un second vise à souligner les 35 ans de pratique d'un notaire et ce, dans le cadre d'une activité régionale animée par le représentant du district ; enfin, le troisième programme consiste en la création de la Médaille d'honneur de la Chambre des notaires du Québec dont l'objectif est de souligner la contribution exceptionnelle d'un notaire dans un domaine particulier et dont l'honneur a rejailli sur l'ensemble de la profession. Les premiers lauréats seront connus à l'automne 2010.

### COMITÉ SUR LE CURATEUR PUBLIC

Le Comité de travail sur la réforme du Curateur public a été formé au printemps 2009. Le Comité a pour but de travailler avec le Curateur public dans le cadre de sa réforme des dispositifs de protection des personnes vulnérables et de formuler des recommandations au Conseil d'administration de la Chambre concernant ce processus.

Durant l'exercice, le Comité a d'abord pris acte, au cours de deux rencontres avec les représentants du Curateur public, des éléments de la réforme de cette institution étatique des plus essentielles. Le Curateur public a d'ailleurs obtenu le feu vert ministériel pour aller de l'avant avec sa réforme qui, entre autres effets, fournira aux notaires des occasions de services professionnels intéressantes.

Par ailleurs, il nous faut souligner l'appui ferme que le Curateur public accorde à la Chambre des notaires dans le dossier des mandats de protection en cas d'inaptitude partielle.

### PLAN D'ACTION POUR LE RAPPROCHEMENT DES NOTAIRES EN MILIEUX NON TRADITIONNELS

Mis sur pied en juin 2008 par le Conseil d'administration de la CNQ afin de proposer des activités et des actions visant au rapprochement de l'Ordre et des notaires œuvrant en milieux non traditionnels, le Comité des notaires en milieux non traditionnels a déposé ses recommandations en juin 2009. Ces recommandations, acceptées depuis par les élus, devront être concrétisées par les différentes directions de la CNQ au cours des prochains mois.

### AUTRES DOSSIERS

Au cours du dernier exercice financier, la Chambre des notaires du Québec s'est penchée sur de nombreux autres dossiers. Soulignons notamment :

- la nouvelle *Loi sur les sociétés par actions* ;
- le projet de loi instituant le fonds de soutien aux proches aidants des aînés ;
- l'avant-projet de loi en matière d'adoption et d'autorité parentale ;
- le secret professionnel ;
- la *Loi sur le recueil des lois et règlements du Québec* ;
- l'exercice illégal de la profession ;
- la réforme du *Code de procédure civile* ;
- la révision du mode de confection des plans de cadastre vertical ;
- la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection* ;
- la *Loi modifiant la Loi sur le cadastre et le Code civil* ;
- la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* ;
- l'homologation d'un mandat dans un contexte d'inaptitude partielle.

### ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

Au cours de l'exercice 2009-2010, la Chambre des notaires du Québec a poursuivi son implication auprès de ses partenaires tant sur la scène provinciale et nationale qu'internationale.

Sur la scène québécoise et nationale, l'Ordre a participé aux différentes consultations menées par les ministères produisant avis et mémoires sur diverses initiatives du gouvernement. De plus, les relations avec la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, l'Office des professions, le Conseil interprofessionnel du Québec, les autres ordres professionnels – particulièrement le Barreau du Québec – et Éducaloi se sont maintenues sous le signe d'une franche collaboration.

Sur la scène internationale, l'Ordre a été très impliqué dans les travaux du Comité stratégique et de la Commission consultative de l'UINL. L'Ordre a également participé activement au colloque franco-québécois sur la copropriété de même qu'à celui portant sur « Les acteurs français du droit international », à Washington, sans oublier une présence au Congrès des notaires de France.

### REMERCIEMENTS

Nous terminons ce survol des activités en remerciant bien sincèrement tous les membres du Conseil d'administration et des divers comités, le personnel de la Chambre des notaires et plus particulièrement nos collègues du Comité exécutif ainsi que le directeur général de l'Ordre pour leur appui et leur collaboration de tous les instants. Finalement, nous tenons à remercier de façon particulière madame Sylvie Senneville pour son apport à la gestion des dossiers de la présidence.

Denis Marsolais, notaire  
Président du 1<sup>er</sup> avril au 20 septembre 2009

Maurice Piette, notaire  
Président par intérim du 21 septembre au 14 décembre 2009

Jean Lambert, notaire  
Président du 15 décembre 2009 au 31 mars 2010





## 8. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est avec plaisir et fierté que je vous présente le bilan des principales activités de notre organisation au cours de l'exercice 2009-2010. Malgré les changements imprévus survenus à la présidence durant cette période, l'ensemble des activités a suivi son cours, tout particulièrement celles contenues aux différents plans d'action adoptés par le Conseil d'administration.

### PROTECTION DU PUBLIC

Le présent exercice financier constituait la deuxième année du plan triennal de cette Direction adopté par le Comité exécutif en avril 2008. Les systèmes mis en place ont fait leurs preuves et ont permis à l'Ordre d'assumer avec compétence ses obligations en matière de protection du public.

Le Bureau du syndic a reçu 9 demandes d'accès à l'information, 11 demandes de reprise d'exercice de la profession et 608 dossiers de demande d'enquête. À noter que plus de 26 % de ces dossiers d'enquête ont été transmis à l'aide d'un formulaire électronique.

À l'Inspection professionnelle, les nouveaux modes de fonctionnement sont en place. On remarque une augmentation de 38 % du nombre de rapports d'inspection, qu'il s'agisse d'inspections régulières sans avis, d'inspections sur la comptabilité en fidéicomis ou d'autoévaluations.

En ce qui concerne les plaintes disciplinaires entendues par le Conseil de discipline, 56 provenaient du Bureau du syndic. Cinq plaintes privées ont également été entendues, mais ont toutes été rejetées. Il est à souligner que la CNQ se démarque des autres ordres en matière de formation continue pour les membres de son Conseil de discipline avec une journée annuelle de formation, et ce, depuis les 10 dernières années.

Une augmentation importante du nombre de réclamations reçues au Fonds d'indemnisation a été constatée au cours de cet exercice financier. Cette hausse découle notamment de l'ouverture de plus de 70 dossiers portant sur des réclamations totalisant plus de 7 millions de dollars à l'encontre de trois notaires. La plupart de ces dossiers touchent des ventes dites successives comportant des hausses artificielles du prix de vente, selon les déclarations du réclamant.

Par ailleurs, le nombre de demandes d'avis reçus au Comité de révision a augmenté de 33 % alors que le nombre de demandes de conciliation est demeuré stable. Pour plus de détails, le lecteur est invité à consulter les tableaux statistiques accompagnant ce rapport.

### DÉVELOPPEMENT DE LA PROFESSION

Au cours du dernier exercice, les ressources de cette Direction ont eu à relever plusieurs défis, tant pour la mise en place de l'inscription en ligne aux Cours de perfectionnement, que pour la formation diffusée en simultanée en Webdiffusion ou encore pour la formation en ligne. Ces projets ont été menés de concert avec Notarius, notre filiale technologique.

La vacance au poste de chef de service au Centre d'expertise en droit immobilier et institutions financières a eu pour effet de limiter les activités de ce service. Maintenant que le poste est comblé, les activités ont repris et plusieurs dossiers sont traités.

Depuis 2009, une chronique a vu le jour dans le journal *Entracte*. Elle traite de droit bancaire et immobilier sous forme de capsules à contenu informatif portant sur les nouvelles tendances ou autres sujets qui préoccupent les notaires.

Le service d'information juridique de première ligne, le 1-800-NOTAIRE, a connu une année exceptionnelle. Nul doute que l'augmentation du nombre d'appels s'explique en grande partie par la publication du magazine *Votre patrimoine* qui a été encarté dans tous les quotidiens du Québec en novembre 2009.

En ce qui concerne le projet « Appui à la réforme et au renforcement de la profession notariale en Chine », la Chambre des notaires est toujours en attente d'une décision de l'Agence canadienne de développement international.

Quant aux volets du plan d'action de la profession 2008-2011 et du plan d'action en droit immobilier, voici quelques faits marquants :

- *Une carrière, ça se gère!* Ce programme se terminait en mars 2010 par une activité de promotion tenue dans le cadre des derniers Cours de perfectionnement. Elle visait à offrir aux notaires une occasion additionnelle de participer à la présentation des ateliers.
- Programme de regroupement. Une trentaine de notaires ont accepté de se soumettre à des tests psychométriques dans le but de déterminer les traits de personnalité nécessaires pour devenir « notaire-entrepreneur ». Le résultat de cette démarche est actuellement diffusé sur l'Inforoute notariale.
- Programme d'aide financière pour l'achat d'une greffe. La CNQ a conclu une entente avec le Mouvement Desjardins visant à aider financièrement les notaires désireux de faire l'acquisition d'une étude. Ce nouveau programme sera intégré à celui visant à favoriser le regroupement d'études. Au cours du prochain exercice financier, d'autres ententes devraient être signées avec d'autres institutions financières. Par ailleurs, un guide et une méthode empirique de calcul de la valeur d'un greffe ont été conçus et mis à la disposition des notaires.
- Stages en milieux non traditionnels. Plusieurs activités ont été mises de l'avant au cours de la dernière année afin de promouvoir les stages auprès de notaires de pratique non traditionnelle.



M. Christian Tremblay

## ADMINISTRATION

Au chapitre de la gestion des ressources humaines, deux faits saillants ont marqué l'exercice financier : la signature d'une nouvelle convention collective avec les notaires syndiqués qui viendra à échéance le 31 mars 2013 et la conclusion d'une entente de principe avec les employés de bureau syndiqués laquelle mènera à la signature d'une convention collective dont l'échéance sera le 31 mars 2014.

Une enquête salariale touchant le groupe des employés cadres et professionnels non syndiqués a permis de constater certains écarts entre la structure en place et la réalité du marché. Des modifications ont donc été apportées à la structure et au salaire de certains employés de ce groupe en vertu d'une résolution du Comité exécutif.

Un plan de continuité des affaires a également été mis en place durant cette période. Ce plan permettra de maintenir le fonctionnement des services essentiels de la Chambre en cas de catastrophe, pandémie ou autre.

Enfin, il faut souligner que l'équipe de la Chambre des notaires a su maintenir son accréditation ISO 9001-2000 à la suite de l'audit externe du mois de janvier 2010. Le prochain défi sera de se conformer à la nouvelle norme 9001/2008 qui remplacera la norme actuelle ISO 9001-2000 à compter de l'automne prochain.

## RÉSULTATS FINANCIERS

Pour l'année 2009, le total des dépôts en fidéicommiss s'élève à 49,1 milliards de dollars, ce qui représente une diminution de 3,1 % comparativement à l'année précédente. Toutefois, le solde moyen de l'ensemble des dépôts en fidéicommiss a augmenté de 14,4 % comparativement à l'année dernière. Le solde moyen se chiffre maintenant à 1,03 milliard de dollars. Cette hausse importante du solde moyen concerne principalement les six derniers mois de l'année. Elle explique également le dépassement des prévisions budgétaires au chapitre des revenus provenant des comptes en fidéicommiss. On constate cependant une baisse des revenus réels due à une diminution du taux d'intérêt versé pour les sommes détenues en fidéicommiss par les notaires.

En ce qui concerne les placements, le rendement réel a permis d'en rétablir la valeur marchande de façon très appréciable et ce, même si le gestionnaire des actions a dû se départir de certains titres à pertes et que le revenu réel s'en est trouvé affecté. Ainsi, l'écart entre le coût réel des placements et leur valeur marchande qui était de -19,2 millions de dollars au 31 mars 2009, se chiffre à -7,2 millions de dollars au 31 mars 2010. Le rendement des actions pour 2009-2010 a été de 36,5 %.

Bien que l'analyse complète des résultats ne puisse être connue avant la présentation des états financiers, nous pouvons dès maintenant annoncer que, globalement, en excluant la dépréciation de certains titres de portefeuille de placements, le résultat financier global est supérieur à ce qui avait été prévu au budget et ce, en raison du contrôle des dépenses. Il faut souligner l'effort des gestionnaires qui ont su respecter les budgets et qui ont surtout réussi à réduire certaines dépenses.

## NOTARIUS

Les objectifs annuels de notre filiale technologique ont été atteints pour l'année financière 2009-2010. Plusieurs réalisations sont à souligner :

- Inscription annuelle des notaires sur le Web
- Formations en Webdiffusion sur l'Inforoute notariale
- Inscriptions aux Cours de perfectionnement par l'entremise du Web
- Diffusion des émissions Vox sur cdnq.tv
- Poursuite de la migration de la base de données Eurêka (Tableau de l'Ordre) et atténuation des risques par rapport aux recommandations du plan directeur informatique déposé en 2006.

De plus, au 31 mars 2010, le Centre de certification du Québec gère plus de 4 700 certificats numériques, soit une augmentation de plus de 1 200 certificats comparativement à l'exercice précédent. Outre les notaires, les ingénieurs, les évaluateurs agréés et les arpenteurs-géomètres profitent également de ce service.

Par ailleurs, Notarius a été mandaté pour supporter l'infrastructure informatique du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la CNQ. Ainsi, une entente pour l'impartition complète des services informatiques est en cours de réalisation. Enfin, Notarius a également été mandaté pour supporter l'infrastructure réseau du Barreau du Québec.

## REMERCIEMENTS

Je termine en remerciant sincèrement mes collègues de l'équipe de direction, mon adjointe Jocelyne Couture et tous les employés de la Chambre des notaires pour leur apport et leur dévouement tout au long de cet exercice financier.

J'adresse également des remerciements aux membres du Conseil d'administration et du Comité exécutif pour leur soutien et surtout pour la confiance dont ils font preuve à mon endroit et envers tous les employés de l'Ordre.

Christian Tremblay  
Directeur général  
Chambre des notaires du Québec

## 9. RAPPORTS DES COMITÉS

### 9.1 COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le programme du Comité d'inspection professionnelle consistait notamment à visiter toutes les régions du Québec au cours de l'exercice 2009-2010 en accordant la priorité aux études dont la dernière inspection date de deux ans et plus.

Lors des inspections, une attention particulière devait être portée aux points suivants :

- le respect de l'acte authentique;
- le respect des dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*;
- la publicité des droits;
- le respect des normes générales de pratique;
- la sécurité de l'information.

Le programme du Comité d'inspection professionnelle consistait de plus à procéder au cours de l'exercice à 500 inspections régulières et à 200 inspections sur la comptabilité en fidéicommiss (complètes et de contrôle confondues) pour un total de 700 inspections.

Enfin, il était prévu au programme que les notaires dont les rapports de comptabilité en fidéicommiss pour l'année 2008 comportaient des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires* fassent l'objet d'une attention particulière.

#### NOMBRE DE MEMBRES VISITÉS

District	Inspection régulière	Inspection de comptabilité en fidéicommiss	Nombre de visites
Abitibi	29	0	29
Bas-Saint-Laurent/ Gaspésie	37	0	37
Beauce	13	7	20
Beauharnois/Iberville	6	11	17
Bedford/ Saint-Hyacinthe	15	5	20
Hull	40	37	77
Joliette	19	30	49
Laval	41	27	68
Longueuil	48	17	65
Montréal	144	31	175
Québec	101	55	156
Richelieu/Drummond	6	12	18
Saguenay-Lac-Saint-Jean/ Côte-Nord	26	5	31
Saint-François	17	11	28
Terrebonne	60	22	82
Trois-Rivières	26	9	35
<b>Total</b>	<b>628</b>	<b>279</b>	<b>907</b>

#### NOMBRE DE RAPPORTS DE VÉRIFICATION

District	Autoévaluation	Inspection régulière	Inspection de comptabilité en fidéicommiss	Nombre de rapports de vérification
Abitibi	0	29	0	29
Bas-Saint-Laurent/ Gaspésie	4	37	0	41
Beauce	4	13	7	24
Beauharnois/Iberville	4	6	11	21
Bedford/Saint-Hyacinthe	5	15	5	25
Hull	7	40	37	84
Joliette	5	19	30	54
Laval	4	41	27	72
Longueuil	12	48	17	77
Montréal	53	144	31	228
Québec	15	101	55	171
Richelieu/Drummond	2	6	12	20
Saguenay-Lac-Saint-Jean/ Côte-Nord	3	26	5	34
Saint-François	4	17	11	32
Terrebonne	10	60	22	92
Trois-Rivières	7	26	9	42
<b>Total</b>	<b>139</b>	<b>628</b>	<b>279</b>	<b>1046</b>

## INSPECTION PORTANT SUR LA COMPÉTENCE

Au cours de l'exercice, le Comité a résolu de procéder à une inspection portant sur la compétence.

## RECOMMANDATIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION OU AU COMITÉ EXÉCUTIF

Au cours de l'exercice, les membres du Comité n'ont fait aucune recommandation au Conseil d'administration ni au Comité exécutif.

## DOSSIERS TRANSMIS AU SYNDIC

Dans 32 dossiers, le Comité a résolu d'informer le syndic qu'il avait des motifs raisonnables de croire que les notaires avaient commis des infractions à nos codes, lois et règlements.

## 9.2 CONSEIL DE DISCIPLINE

Le Conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un notaire pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur le notariat* ou des règlements adoptés conformément à ce code et à cette loi. Le Conseil est également saisi de toute plainte formulée contre une personne qui a été membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions ci-dessus mentionnées commise alors qu'elle en était membre.

Au cours de l'exercice financier, le secrétaire du Conseil a reçu 27 plaintes disciplinaires. De ce nombre, 25 proviennent du bureau du syndic et deux d'entre elles sont des plaintes privées. Les plaintes disciplinaires sont liées à des infractions à la *Loi sur le notariat*, au *Code de déontologie des notaires*, au *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*, au *Règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires* et au *Code des professions*.

### DÉCISIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE ET AUTRES INSTANCES

Au cours de l'exercice, 49 décisions ont été rendues par le Conseil de discipline tandis que 10 l'ont été par le Tribunal des professions. Ces décisions concernent 45 dossiers et portent sur la culpabilité, sur les sanctions et quelques-unes sur différentes requêtes. Il est à noter que plusieurs de ces dossiers disciplinaires font l'objet d'une seule décision incluant à la fois le prononcé de culpabilité et les sanctions imposées.

## 9.3 COMITÉ DE RÉVISION

Le Comité de révision a pour fonction de rendre un avis écrit à toute personne qui le requiert et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête et dont la décision a été de ne pas porter plainte devant le Conseil de discipline.

Nombre de demandes de révision reçues :	72
Nombre de demandes de révision présentées au Comité :	76
Nombre de demandes de révision retirées :	0
Nombre de dossiers dont l'étude a été reportée à une réunion subséquente :	2
Nombre de demandes de révision en cours au 31 mars 2009 :	12



### PLAINTES REJETÉES OU RETIRÉES

Aucune plainte n'a été retirée. Cinq plaintes ont été rejetées par le Conseil de discipline.

### SANCTIONS PRONONCÉES

Des réprimandes ont été imposées dans deux dossiers. Des radiations temporaires variant de 7 jours à 15 ans ont été imposées dans 13 dossiers. L'obligation de publication d'un avis a été imposée au secrétaire dans 13 dossiers. Aucune radiation permanente n'a été ordonnée; des amendes variant de 600 \$ à 4 000 \$ ont été imposées dans 15 dossiers, totalisant 47 500 \$; deux décisions accordaient à l'intimé des modalités de paiement.

### APPELS

Une décision a fait l'objet d'une requête pour permission d'appeler auprès du Tribunal des professions; cinq autres décisions ont été portées en appel auprès de ce tribunal et une décision a fait l'objet d'une requête en révision judiciaire auprès de la Cour supérieure du Québec.

### AVIS ÉMIS

Des 76 demandes présentées au Comité, 74 demandes ont été étudiées et 2 dossiers ont été reportés à une date ultérieure à la demande du client. Le Comité a émis les avis suivants :

- le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline dans 72 dossiers;
- deux avis ont été rendus par le Comité à l'effet de suggérer à un syndic de compléter son enquête;
- le Comité n'a rendu aucun avis suivant lequel il y avait lieu de porter plainte devant le Comité de discipline;
- le Comité n'a rendu aucun avis suivant lequel il y aurait lieu de suggérer à un syndic de transmettre le dossier au Comité d'inspection professionnelle.

## 9.4 COMITÉ DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

Le mandat du Comité du Fonds d'études notariales est de rendre un avis au Conseil d'administration quant à l'état du Fonds d'études notariales et à l'évolution prévisible de ce dernier pour les prochaines années, ainsi qu'à l'adéquation des subventions aux finalités du Fonds telles que prévues par la loi.

Les membres du Comité du Fonds d'études notariales rendent l'avis suivant au Conseil d'administration de la Chambre des notaires :

- Que l'état de capitalisation du Fonds d'études notariales est satisfaisant
- Que pour l'exercice 2010-2011, les revenus du Fonds d'études notariales provenant des intérêts générés par les comptes en

fidéicommiss des notaires sont estimés à 9,5 millions de dollars compte tenu du maintien prévu du volume d'activité et d'une hausse prévisible du taux d'intérêt préférentiel de 0,25 % pour chacun des trois derniers trimestres de 2010-2011

- Qu'au terme de l'exercice 2010-2011, la diminution prévue de la capitalisation du Fonds d'études notariales sera de 6,5 millions de dollars
- Que les subventions accordées sont en adéquation aux finalités du Fonds telles que prévues au paragraphe 2 de l'article 6 de la *Loi sur le notariat*.

## 9.5 COMITÉ DU FONDS D'INDEMNISATION

Le Fonds d'indemnisation est établi par le Conseil d'administration afin de rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession conformément aux dispositions de l'article 89 du *Code des professions*. Dans ce contexte, le Comité du Fonds d'indemnisation a pour mandat d'étudier les réclamations déposées et de formuler à leur égard des recommandations à l'intention du Comité exécutif. Également, le Comité du Fonds d'indemnisation décide directement de la recevabilité des réclamations n'excédant pas 10 000 \$ effectuées en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*.

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, 176 réclamations ont été inscrites (concernant 56 notaires) au répertoire du Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires, totalisant 9 240 461 \$ le tout, en vertu du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*.

### RÉCLAMATIONS ACCUEILLIES

Soixante-quatorze réclamations ont été accueillies en totalité pour un montant totalisant 371 394 \$ et cinq réclamations ont été accueillies en partie pour un montant totalisant 383 080 \$.

### RÉCLAMATIONS REJETÉES

Sept réclamations totalisant 274 573 \$ ont été rejetées en totalité alors que cinq réclamations ont été rejetées en partie pour un montant totalisant 192 118 \$.

### RÉCLAMATIONS RETIRÉES

Au cours de l'exercice, sept réclamations ont été retirées à la demande du réclamant.

### INDEMNITÉS VERSÉES

Pour cette période, 88 indemnités ont été versées (concernant 49 notaires) pour un montant totalisant 614 207 \$. Aucune somme provenant des soldes de comptes en fidéicommiss n'a servi au paiement des réclamants.

### RECOUVREMENT

Tous les dossiers pour lesquels une indemnité a été payée par le Fonds d'indemnisation et pour lesquels une quittance subrogatoire a été signée ont été transférés aux Affaires juridiques pour recouvrement (pour plus de détails, voir le compte rendu annuel d'activités pour la Direction des Services juridiques – Section Affaires juridiques).

## 9.6 COMITÉ DE LA FORMATION

Le mandat du Comité de la formation est d'examiner les questions relatives à la qualité de la formation des notaires, soit l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession notariale.

Les membres du Comité ont été informés des grandes étapes franchies dans le projet de réforme de la formation notariale. Plus particulièrement, ils ont formulé leurs commentaires à la suite de la présentation des principales propositions contenues dans le rapport de février 2010 du Groupe de travail sur l'actualisation de la formation préadmission à l'exercice de la profession de notaire.

## 9.7 COMITÉ D'ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES DES NOTAIRES

Le Comité d'arbitrage est formé d'un ou trois arbitres selon le montant en litige. Les arbitres sont nommés à partir de la liste des membres du Comité d'arbitrage constituée par résolution du Conseil d'administration adoptée lors de la réunion tenue les 19 et 20 juin 2008 conformément aux dispositions du *Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des notaires*.

Au cours de l'exercice financier 2009-2010, 19 demandes d'arbitrage ont été reçues par rapport à 16 l'an dernier. Treize auditions par des conseils d'arbitrage composés d'un seul arbitre ont été tenues et 13 sentences arbitrales ont été rendues. De ces 13 sentences, 8 ont réduit le compte en litige et 5 ont maintenu le compte en litige.

## 9.8 COMITÉ SUR LES ADMISSIONS

Le mandat du Comité sur les admissions est d'examiner toute demande d'équivalence de diplôme, de formation ou de stage. Il est chargé de l'administration des stages de formation professionnelle. Il contrôle l'admission des candidats au stage, accorde le titre de maître de stage, approuve les projets de stage, désigne les superviseurs et évalue si le stage a été effectué avec succès. Il formule les recommandations appropriées au Comité exécutif.

Le Comité a rencontré 24 candidats ayant déposé une demande d'équivalence de formation afin de faire reconnaître leur diplôme en droit acquis hors du Québec et a fait autant de recommandations au Comité exécutif de la Chambre. De plus, 26 dossiers en équivalence de stage ont été traités pour lesquels la durée du stage a été réduite.

Au cours du dernier exercice, 189 candidats ont débuté leur stage de formation préadmission. Par ailleurs, cette période a vu 178 candidats compléter leur formation en vue de l'exercice de la profession.

Le nombre de projets de stage concrétisés a nécessité l'augmentation du nombre de sessions de formation durant le stage, soit l'organisation de 225 journées de formation (données dans le cadre du programme professionnel obligatoire) aux 15 groupes qui ont été constitués.

En octobre 2009, le service a reçu 218 demandes de candidats souhaitant débiter leur stage au cours de l'année 2010.

Le Comité a autorisé à agir à titre de maître de stage 129 notaires afin de répondre aux besoins des nombreux stagiaires.

## 9.9 COMITÉ DE PLACEMENTS

Le Comité de placements supervise la gestion des placements des différents fonds de la Chambre des notaires du Québec.

Les rendements obtenus en 2009-2010 ont permis un rétablissement de la valeur marchande de l'ensemble des placements de la Chambre des notaires. En effet, l'écart entre le coût et la valeur marchande des placements qui était de -19 millions de dollars au 31 mars 2009 se chiffrait à -7,3 millions de dollars au 31 mars 2010, soit une amélioration de la valeur de 11,7 millions de dollars. Cette augmentation est attribuable à des performances de premier quartile des gestionnaires responsables des placements en actions.

Au 31 mars 2010, les portefeuilles de placements de la Chambre des notaires totalisaient à la valeur marchande une somme de 78 154 361 \$.

Le rendement des placements du fonds général pour l'année 2009-2010 a été de 5,45 %, celui du Fonds d'indemnisation de 5,58 % et celui de Fonds d'études notariales de 23,78 %. Le rendement global pour l'ensemble des placements de la Chambre des notaires est de 20,98 % pour l'exercice 2009-2010 comparativement à -16,2 % pour l'exercice précédent.

Les placements en obligations ont été transférés aux nouveaux gestionnaires à la fin du mois de juillet 2009. Selon la nouvelle politique de gestion en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2009, ces obligations sont gérées de façon indicielle bonifiée.

Les membres du Comité ont rencontré les gestionnaires de placements à chacune de leur réunion afin d'assurer le suivi de la gestion et des rendements obtenus. En raison des prévisions budgétaires 2010-2011 qui indiquent un déficit de 5,6 millions de dollars et puisqu'il est également prévu une utilisation des fonds accumulés pour un autre montant de 5 millions de dollars pour 2011-2012, une réflexion avec les conseillers en gestion d'actif s'est amorcée sur la révision des politiques de placements des différents fonds de la Chambre des notaires. L'analyse des politiques de placements sera une priorité pour le prochain exercice financier.

## 9.10 COMITÉ DE LA FORMATION CONTINUE

Le mandat du Comité de la formation continue est de suggérer et de proposer les objectifs à poursuivre et les orientations générales du programme de formation continue de la Chambre des notaires.

En avril 2009, les membres du Comité de formation continue ont fait le bilan de la 78<sup>e</sup> session des Cours de perfectionnement du notariat. À la suite des évaluations obtenues, les membres ont planifié la programmation des 79<sup>e</sup> et 80<sup>e</sup> sessions des Cours.

Jusqu'au mois de juin 2009, date à laquelle a été créé le groupe de travail en formation continue obligatoire, les membres du

Comité de la formation continue évaluaient les demandes de reconnaissance et de dispense conformément au *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires* et émettaient leurs recommandations aux membres du Comité exécutif.

Depuis le mois de décembre 2009, les membres du Comité de formation continue approuvent le calendrier de formation continue en région. Les membres ont approuvé trois nouvelles formations et en ont refusé une.

## 9.11 COMITÉ DE RETRAITE

Le Comité de retraite administre le régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec conformément au règlement et à la loi en vigueur.

Le fait marquant de la dernière année est certes l'amélioration de la valeur marchande des placements de la Caisse de retraite. En effet, alors qu'au 31 décembre 2008 la valeur des placements était inférieure de 3,4 millions de dollars au coût des placements, cet écart a été réduit à 0,8 million de dollars au 31 décembre 2009. Cette réduction a été possible grâce à l'excellente performance des gestionnaires de placements qui ont obtenu un rendement global de 14,2 % par rapport à l'indice des marchés de référence qui était de 13,2 %.

Les gestionnaires de placements ont été rencontrés à trois occasions durant l'année. De plus, les gestionnaires ont été présentés aux participants lors de l'assemblée annuelle du régime de retraite.

Au terme d'un processus d'appel d'offres, la firme Demers Beaulne a été retenue pour faire la vérification des états financiers de la caisse de retraite pour l'année 2009.

En cette année d'évaluation actuarielle, les membres du Comité ont bénéficié d'une formation sur l'évaluation actuarielle. Même si les résultats ne sont pas encore connus, l'actuaire du régime a informé les membres du Comité que le régime serait déficitaire. Cette information a été communiquée au Comité exécutif de la Chambre ainsi qu'aux différents groupes d'employés de la Chambre. Des discussions entre employeur et employés auront lieu afin de trouver une solution au financement du régime de retraite.

Une lettre de crédit au montant de 538 000 \$ a été fournie par la Chambre afin de garantir le paiement du déficit de solvabilité établi par l'actuaire lors de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2006, advenant la terminaison du régime.

## 9.12 COMITÉ DE VÉRIFICATION

Le Comité de vérification a comme responsabilités principales d'assister le Bureau dans l'examen de l'information financière de l'Ordre ainsi que dans la surveillance et l'évaluation de la portée, de l'application et de l'intégrité de ses systèmes d'information financière.

À la suite d'un processus d'appel d'offres auprès de firmes d'experts comptables, le Comité a formulé une recommandation au Conseil d'administration pour le choix des nouveaux vérificateurs de la Chambre des notaires pour l'exercice financier 2009-2010. La firme de vérificateurs Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L, comptables agréés a été nommée par l'Assemblée générale des notaires pour faire la vérification des états financiers de l'exercice 2009-2010.

Les membres du Comité ont rencontré les vérificateurs des états financiers de l'année terminée le 31 mars 2009. Les vérificateurs n'ont signalé aucun manquement aux principes comptables et aucune déficience importante aux éléments de contrôle interne n'a été rapportée.

Le Comité de vérification a pris connaissance des projections financières pour les trois prochains exercices financiers ainsi que des recommandations faites par le comité ad hoc sur les finances de la Chambre des notaires. Ce comité a été formé par

le Conseil d'administration afin de faire des recommandations sur les éléments budgétaires qui permettraient de diminuer les déficits anticipés importants en raison de la baisse des revenus provenant des intérêts des comptes en fidéicommiss. Ces éléments d'orientations budgétaires serviront à la préparation des prévisions budgétaires 2010-2011.

Finalement, les membres du Comité ont examiné les budgets proposés par la direction de la Chambre des notaires et, après analyse, ont recommandé au Conseil d'administration d'adopter les budgets qui prévoient une utilisation de près de 6 millions de dollars des fonds accumulés.

Au cours du prochain exercice, à la suite d'une des recommandations du comité ad hoc sur les finances, le Comité de vérification devra proposer au Conseil d'administration des balises budgétaires qui permettront de mieux orienter les décisions des administrateurs en période où il est prévu d'utiliser les surplus accumulés.

## 9.13 COMITÉ SUR LA RÉMUNÉRATION

Le mandat du Comité sur la rémunération est de faire des recommandations au Conseil d'administration sur la rémunération du président, les jetons de présence, les honoraires versés aux membres de comités ou de groupes de travail et sur les allocations versées aux administrateurs ou aux membres des différents comités et groupes de travail.

Au cours du dernier exercice, le Comité a émis une recommandation au Conseil d'administration concernant la rémunération du nouveau président élu au terme de l'élection déclenchée en cours d'année.

Le Comité a également émis une recommandation au Comité exécutif pour la rémunération du directeur de la *Revue du notariat*. La rémunération n'avait pas été ajustée depuis l'année 2003. Une méthode d'ajustement annuel a également été proposée au Comité exécutif.

Enfin, le Comité a procédé à l'analyse globale de la rémunération pour les membres de comités et les groupes de travail. Une recommandation à cet effet sera présentée au Conseil d'administration lors de l'exercice 2010-2011.

## 9.14 COMITÉ DE LA VEILLE TECHNOLOGIQUE

Le Comité de la veille technologique guide l'évolution du projet de planification stratégique des technologies d'un point de vue « métier » (développement de la profession) et d'un point de vue « sécurité » (confiance du public à l'égard de la profession). Il alimente et soutient l'avancement technologique de la profession notariale au Québec dans le respect de la mission de la Chambre des notaires du Québec et de la sécurité de l'information.

Au cours du dernier exercice, les membres du Comité se sont prononcés sur les dossiers suivants :

- Transferts électroniques de fonds
- Sauvegarde et hébergement en ligne (encadrement/accréditation des fournisseurs)
- Intérêt du logiciel ConsignO pour les notaires (logiciel qui permet la signature de documents en format PDF)
- Carte de membre
- Volet facturation du projet de refonte des sites Web (projet TOP)

## 9.15 COMITÉ SUR LE REGROUPEMENT ET POSTREGROUPEMENT

Le mandat du Comité sur le regroupement est de proposer des actions ou activités au Conseil d'administration de l'Ordre afin de susciter et de favoriser le regroupement des études. Plus spécifiquement, l'objectif visé est de favoriser les regroupements de notaires, l'intégration d'une relève dans les études existantes et les transferts d'études, le tout dans un encadrement structuré assurant la pérennité des études, mais aussi celle de la profession.

Pour la période en cours, plusieurs nouveaux outils ont été développés pour le bénéfice des notaires. L'évaluation de la valeur marchande de la clientèle d'une étude et l'obtention d'un financement pour cette clientèle sont maintenant des réalités tout à fait viables grâce à divers outils développés par différentes firmes.

Le Comité a également proposé de procéder à une étude pour dresser le profil type du « notaire-entrepreneur ». Une trentaine de notaires ont participé à l'étude ainsi que les membres du Comité. Cet outil permet notamment de dégager les traits de personnalité nécessaires pour devenir « notaire-entrepreneur ».

Par ailleurs, le Comité a travaillé sur l'intégration du volet « évaluation d'une étude notariale » au programme de regroupement : il a établi les critères de base, l'éligibilité, le montant de la subvention, etc. Les évaluations sont réservées aux notaires qui souhaitent participer au regroupement. Pour les notaires qui ne souhaitent pas se regrouper, la Chambre des notaires offre deux outils, soit un guide et la méthode empirique.

Enfin, le Comité sur le regroupement a proposé d'ajouter un nouveau volet au programme. Il s'agit du volet « ambassadeur ». L'ambassadeur (ou encore le « parrain ») est une ressource qui a pour objectif de susciter l'intérêt au regroupement dans le cadre d'une rencontre avec des notaires qui s'interrogent sur leur avenir et celle de leur entreprise notariale. Il témoigne de son expérience, de la démarche, de ses bénéfices et inconvénients. Cette rencontre précède la rencontre exploratoire animée par un expert pour des notaires ayant exprimé un besoin d'aide dans une démarche de regroupement.

## 9.16 COMITÉ JEUNESSE

Le mandat du Comité jeunesse est de promouvoir la position des jeunes notaires face aux dossiers qui retiennent l'attention de l'Ordre et de favoriser les occasions d'échanges entre les jeunes notaires.

En août 2008, le Conseil d'administration de l'Ordre confiait au Comité jeunesse le mandat d'organiser le Sommet de la jeunesse afin d'identifier les préoccupations des jeunes notaires (0-10 ans) et de formuler des recommandations favorisant notamment la liaison, le soutien et le transfert entre les différentes générations.

À la suite de nombreuses rencontres, de consultations et de sondages auprès de l'ensemble des notaires, le Comité a présenté le fruit de son travail au dernier congrès de l'Ordre. Enfin, ce long et exhaustif processus de réflexion s'est conclu par le dépôt de recommandations au Conseil d'administration, en février 2010.

Au cours du prochain exercice, le Comité verra à établir les divers plans d'action qui permettront de concrétiser l'ensemble de ces recommandations.

## 9.17 COMITÉ DU CONGRÈS

Le Comité du congrès est responsable de l'organisation du congrès triennal de l'Ordre. Il achemine ses recommandations aux instances de l'Ordre quant au thème, au programme ainsi qu'au choix des conférenciers invités. Il contribue à l'élaboration des stratégies et des activités destinées à promouvoir l'événement auprès de l'ensemble des notaires.

Le congrès triennal de la Chambre des notaires du Québec a eu lieu les 29, 30 et 31 octobre 2009, au Hilton Lac-Leamy. La première journée de cet événement consistait en une formation en droit immobilier. La deuxième journée a permis la présentation d'un nouveau programme de formation et de développement

visant à améliorer les pratiques des notaires en matière de service à la clientèle. Enfin, la troisième journée se voulait le point de chute du Sommet de la jeunesse. Les notaires présents ont ainsi eu l'occasion d'échanger sur l'ensemble des grandes conclusions de ce vaste exercice de consultation entrepris en août 2008.

Dans les mois qui ont suivi la tenue de cet événement, un résumé de certaines conférences a été publié dans le journal *Entracte* à l'intention des notaires qui n'ont pu assister au congrès. Enfin, les membres du Conseil d'administration de l'Ordre ont accepté la recommandation du Comité organisateur de tenir le prochain congrès triennal, prévu en novembre 2012, au Mexique.

## 9.18 COMITÉ DES NOTAIRES ŒUVRANT EN MILIEUX NON TRADITIONNELS

Le mandat du Comité des notaires œuvrant en milieux non traditionnels est de proposer au Conseil d'administration de l'Ordre les activités et les actions nécessaires afin de répondre aux attentes et aux besoins professionnels des notaires œuvrant en milieux non traditionnels.

Depuis sa mise sur pied en septembre 2008, le Comité a convenu de concentrer ses réflexions sur trois axes de préoccupations prioritaires :

- 1) la relève et le stage
- 2) la reconnaissance et le réseautage
- 3) la formation continue et l'information juridique.

Le fruit des travaux du Comité a pris la forme de recommandations qui ont été présentées au Conseil d'administration de l'Ordre en juin 2009. Au cours des prochains mois, l'ensemble de ces recommandations devra être concrétisé par les différentes directions à la Chambre.

## 9.19 COMITÉ CONSULTATIF DU CENTRE D'EXPERTISE EN DROIT IMMOBILIER

Le Comité consultatif a pour mandat de contribuer à la réalisation du plan d'action en droit immobilier adopté par le Conseil d'administration de l'Ordre. Ce plan d'action repose sur deux axes principaux : le repositionnement des notaires dans le traitement des dossiers et le repositionnement du notariat en droit immobilier.

Une journée de formation sur l'immobilier a eu lieu le 29 octobre 2009 dans le cadre du Congrès de la Chambre des notaires du Québec. Cette journée de formation a été mise sur pied grâce au Centre d'expertise en droit immobilier, appuyé par le Comité CEDI.

En mars 2009, une réunion visant à définir une vision stratégique a été organisée avec la collaboration d'une ressource spécialisée en optimisation des processus.

Enfin, au cours du dernier exercice, le Comité a participé à diverses discussions concernant l'immobilier notamment les institutions financières, les dossiers de relevé de compte et de radiation de même que l'assurance de titre.

## 9.20 GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉFORME DE LA FORMATION NOTARIALE

Le Groupe de travail sur la réforme a été formé pour donner suite à la signature du protocole relatif à la réforme de la formation notariale, le 29 septembre 2008, entre la Chambre des notaires du Québec et les facultés de droit qui offrent un programme de droit notarial. Aux termes de ce protocole, les facultés de droit s'engagent, en partenariat avec l'Ordre, à effectuer les travaux menant à l'actualisation de la formation et à l'intégration des stages.

Voici quelques faits saillants du dernier exercice :

- présentation au Conseil d'administration de l'Ordre en avril 2009 et accord de principe sur la structure de la réforme proposée par le groupe de travail ;
- rencontre entre le président de l'Ordre, les doyens des facultés et les membres du groupe de travail en avril 2009, au cours de

laquelle ces derniers reçoivent le mandat de poursuivre leurs travaux sur la base de la réforme proposée dans le rapport de février 2009 ;

- dépôt d'un second rapport d'étape par le groupe de travail en février 2010 ;
- rencontre entre le nouveau président de l'Ordre et le porte-parole des doyens en février 2010, au cours de laquelle le président affirme sa volonté de poursuivre le dossier selon l'orientation adoptée par le Conseil d'administration en avril 2009 ;
- engagement des doyens de transmettre leurs commentaires à la fin du mois de mars 2010 sur le rapport d'étape de février 2010, en vue du dépôt d'un rapport final par le groupe de travail au mois de juin.



## 10. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ORDRE

*Outre les résolutions présentées dans cette section, le Conseil d'administration prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles qui ne peuvent être reproduites dans le présent rapport.*

### SUR PROPOSITIONS DÛMENT APPUYÉES, IL A ÉTÉ RÉSOLU :

Que le Conseil d'administration désigne M<sup>e</sup> François Frenette, notaire à Québec, et M<sup>e</sup> Maurice Paré, notaire à Sherbrooke, pour représenter la Chambre des notaires au groupe de travail formé dans le cadre du projet de recherche du ministère des Ressources naturelles et de la Faune en regard de la présente réforme du Registre foncier.

CAD-47-7-5.8

Que le Conseil d'administration entérine la recommandation du président et nomme M<sup>e</sup> Anne-Marie Lachapelle, notaire à Joliette, et M<sup>e</sup> André Lachapelle, notaire à Joliette, à titre de coprésidents du Congrès 2009 de la Chambre des notaires du Québec.

CAD-47-7-5.10

Que le Conseil d'administration approuve, avec modifications, le projet de règlement sur la tenue des dossiers et des études des notaires et qu'il soit ensuite transmis aux notaires, conformément à l'article 95.3 du *Code des professions*.

CAD-47-7-13.2

Que le Conseil d'administration approuve, avec modifications, le projet de règlement sur les greffes des notaires et qu'il soit ensuite transmis aux notaires, conformément à l'article 95.3 du *Code des professions*.

CAD-47-7-13.3

Que le Conseil d'administration approuve le projet de règlement modifiant le Code de déontologie des notaires, et qu'il soit ensuite transmis aux notaires, conformément à l'article 95.3 du *Code des professions*.

CAD-47-7-13.4

Que le Conseil d'administration donne son accord de principe aux orientations du projet de réforme de la formation notariale et mandate le président de poursuivre ce projet.

CAD-47-7-14

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec nomme la firme Harel Drouin-PKF, S.E.N.C.R.L. à titre de vérificateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2009.

CAD-47-7-15

À la suite du dépouillement, le Secrétaire déclare élu pour la prochaine année, aux postes de membres du Comité exécutif, M<sup>e</sup> François Bibeau, notaire à Sainte-Julie, M<sup>e</sup> Maurice Paré, notaire à Sherbrooke et M<sup>e</sup> Maurice Piette, notaire à Montréal.

CAD-47-8-2.1

Le secrétaire déclare Hélène Turgeon élue par acclamation pour la prochaine année, au poste de membre du Comité exécutif, poste réservé pour un administrateur nommé par l'Office des professions.

CAD-47-8-2.2

Que sur recommandation du Comité de vérification et du Comité exécutif, le Conseil d'administration adopte les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice financier 2008-2009 incluant l'état des résultats, le bilan, l'état de l'évolution des soldes des fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie, et précise qu'il n'y a pas lieu de créer dans le Fonds d'études notariales un fonds affecté pour la recherche universitaire.

Que sur recommandation du Comité de vérification et du Comité exécutif, le Conseil d'administration approuve une affectation d'origine interne, à même le surplus du Fonds général, d'un montant de 268 750 \$.

Que sur recommandation du Comité de vérification et du Comité exécutif, le Conseil d'administration approuve que les affectations d'origine interne du Fonds d'études notariales déjà créées par le Conseil d'administration soient diminuées proportionnellement du solde des pertes latentes qui en premier lieu auront été imputées aux fonds non grevés d'affectations. Il approuve également de ne pas imputer en 2009 aux fonds affectés pour les projets publics et pour l'immeuble, une partie des revenus de placement.

Que sur recommandation du Comité de vérification et du Comité exécutif, le Conseil d'administration recommande à l'Assemblée générale des notaires la nomination de la firme Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L, comptables agréés, pour la vérification des états financiers de l'exercice 2009-2010 et que la fixation de leur rémunération soit laissée à la discrétion du Comité exécutif.

Que sur recommandation du Comité de vérification et du Comité exécutif, le Conseil d'administration confie un mandat au Comité de vérification afin de faire une analyse des différentes affectations d'origine interne déjà créées par le Conseil d'administration afin de lui faire une recommandation lors du dépôt des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2010-2011.

CAD-47-8-9

Que la cotisation annuelle régulière de l'Ordre des notaires du Québec pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2010 et se terminant le 31 mars 2011 soit établie à 600 \$.

Que la cotisation aux fins de payer les dépenses dues au Fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2010 et se terminant le 31 mars 2011 soit établie à 0 \$.

Que pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2010 et se terminant le 31 mars 2011, une cotisation spéciale de 150 \$ soit décrétée pour un projet de publicité.

Que pour l'exercice financier débutant le 1<sup>er</sup> avril 2010 et se terminant le 31 mars 2011, une cotisation spéciale de 25 \$ soit décrétée pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).

Que le Conseil d'administration fixe au jeudi 29 octobre 2009 à 16 h 30, la date de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre qui se tiendra à Gatineau.

Qu'une assemblée générale spéciale des membres de la Chambre des notaires soit aussi convoquée pour le jeudi 29 octobre 2009 à 17 h aux fins d'approuver les montants des cotisations spéciales pour l'exercice 2010-2011 décrétées par le Conseil d'administration de la Chambre des notaires, soit une cotisation spéciale de 150 \$ pour un projet de publicité et une cotisation spéciale de 25 \$ pour le Programme d'aide aux notaires (PAN).

CAD-47-8-10

Que le Conseil d'administration entérine les modifications au projet de règlement sur les normes de pratique du notaire en matière d'assurance de titres.

CAD-47-8-12.2

Que le Conseil d'administration approuve la thématique, le programme, les frais d'inscription et le budget soumis par le Comité du congrès pour la tenue de cet événement triennal qui aura lieu les 29, 30 et 31 octobre 2009 au Hilton Lac Leamy, en Outaouais.

CAD-47-8-16

Le secrétaire déclare M<sup>e</sup> Maurice Piette, notaire à Montréal, élu par acclamation pour la durée non écoulée du mandat au poste de vice-président de la Chambre des notaires du Québec.

CAD-47-9-4.2

À la suite du dépouillement, le secrétaire déclare élu au poste de membre du Comité exécutif M<sup>e</sup> André Gilbert, notaire à Val-d'Or, pour un mandat de neuf mois.

CAD-47-9-4.3

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec entérine les recommandations du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec et qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, le libellé de la définition des services professionnels (article 1.08) des Conditions générales, édition 2010, soit modifié.

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires adopte, pour le Programme 2010, les Conditions générales du contrat d'assurance en vigueur pour la période 2010.

Que le Conseil d'administration entérine les recommandations du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec.

CAD-47-9-9.1

Que le Conseil d'administration réitère sa position dans le dossier de la compensation bancaire notamment concernant les solutions adaptées à la pratique des notaires ainsi que le plan de communication proposé pour ces solutions en y ajoutant une formation en région sur le sujet.

CAD-47-9-10.8

Que la rémunération de la présidence soit fixée à 150 000 \$ pour 2009 et que cette rémunération soit ajustée au 1<sup>er</sup> avril 2010 et au 1<sup>er</sup> avril 2011 de l'IPC + 1 %;

Que soit maintenue l'application intégrale de la politique afférente à l'indemnité de fin de présidence pour la nouvelle personne qui serait nommée pour la durée résiduelle du triennat, si celle-ci quitte au terme de l'actuel triennat.

CAD-47-9-11.2

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, après avoir été informé des commentaires émis par les membres de l'Ordre, adopte le *Règlement modifiant le Code de déontologie des notaires*.

CAD-47-9-15.1

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, après avoir été informé des commentaires émis par les membres de l'Ordre, adopte le *Règlement remplaçant le Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires*.

CAD-47-9-15.2

Qu'à la suite des propositions présentées concernant l'universalité de l'Inforoute notariale, le Conseil d'administration entérine l'orientation d'offrir à tous les notaires les services Web en une seule solution intégrée.

CAD-47-10-10.2.1

Que sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec nomme M<sup>e</sup> Marlène Ouellet, notaire à Chicoutimi, pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Que sur recommandation du Conseil d'administration du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle, le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec nomme Monsieur Daniel Demers, directeur général, Groupement des assureurs automobile (GAA) et vice-président, Bureau d'assurances du Canada, région de Québec, pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012.

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec nomme M<sup>e</sup> Jean Girard, notaire à Saint-Félicien, pour siéger à titre d'administrateur du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2012.

CAD-47-10-11

Que le Conseil d'administration de la Chambre des notaires du Québec, après avoir été informé des commentaires émis par les membres de l'Ordre, adopte le *Règlement sur le fonds d'indemnisation de la Chambre des notaires du Québec*.

CAD-47-10-12.1

Que le Conseil d'administration approuve le plan d'orientation et d'actions prioritaires 2010-2011, tel que présenté par le directeur général.

CAD-47-12-8.4

Que le Conseil d'administration adopte les orientations et prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2010-2011, telles que présentées.

CAD-47-12-8.5

Que le Conseil d'administration prenne acte des recommandations contenues au rapport du Sommet de la jeunesse avec intérêt, et mandate le président d'évaluer la faisabilité de mettre en œuvre ces recommandations.

CAD-47-12-9

Que le Conseil d'administration approuve une révision en profondeur du *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires*.

CAD-47-12-17.2

Que dans le cadre de la révision du *Règlement sur les modalités d'élection au Conseil d'administration et au Comité exécutif de la Chambre des notaires du Québec*, le Conseil d'administration forme un groupe de travail composé de M<sup>e</sup> Louise Archambault, notaire à Repentigny, M<sup>e</sup> Nancy Chamberland, notaire à Outremont, M<sup>e</sup> Jean Girard, notaire à Saint-Félicien, et M<sup>e</sup> Renée Leboeuf, notaire à Trois-Rivières.

CAD-47-12-17.3

Que tout notaire doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de chaque année, adresser au secrétaire de l'Ordre une demande visant à renouveler son inscription au Tableau de l'Ordre ;

Que toute demande à cet effet doit être adressée au secrétaire de l'Ordre sur le formulaire prescrit ;

Que les frais d'administration applicables au traitement de cette demande puissent, le cas échéant, être décidés par le Conseil d'administration et être réévalués au besoin.

CAD-47-12-17.5





# 11. PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF

*Le Comité exécutif de l'Ordre prépare la plupart des dossiers soumis au Conseil d'administration. Afin d'éviter les redondances, plusieurs décisions ne sont pas reproduites dans cette section du rapport annuel. De plus, comme le Comité exécutif prend de nombreuses décisions touchant la protection du public et comportant des informations nominatives et confidentielles, ces décisions ne peuvent donc être reproduites dans ce rapport.*

## SUR PROPOSITIONS DÛMENT APPUYÉES, IL A ÉTÉ RÉSOLU :

Que le Comité exécutif désigne M<sup>e</sup> Denis Marsolais, président de la Chambre des notaires du Québec et M<sup>e</sup> Sophie Ducharme, vice-présidente de la Chambre des notaires du Québec pour siéger au Conseil d'administration d'Educaloi.  
CE-47-18-4.7

Que sur recommandation du Comité de placement, le Comité exécutif mette fin au mandat de l'actuel gestionnaire de la Chambre des notaires, soit la firme Addenda Capital.

Que sur recommandation du Comité de placement, le Comité exécutif nomme la firme State Street Global Advisors (SSgA) à titre de gestionnaire en obligations pour les Fonds de placement de la Chambre des notaires.

Que sur recommandation du Comité de placement, le Comité exécutif adopte, avec prise d'effet à compter du 15 juin 2009, une politique de placement amendée des Fonds de placement de la Chambre des notaires notamment en modifiant l'objectif de valeur ajoutée du gestionnaire des titres à revenu fixe de tous les Fonds et le pourcentage de la déviation maximale pour les titres à court terme du Fonds général et ceux du Fonds d'indemnisation.  
CE-47-18-5.2

Que le Comité exécutif autorise le directeur général de la Chambre des notaires à signer pour et au nom de la Chambre des notaires du Québec le contrat d'entiercement de la plate-forme immobilière Assyst immobilier entre Emergis, Chambre des notaires du Québec et Notarius et tout document pouvant être nécessaire pour donner effet à la présente résolution.  
CE-47-18-5.7

Que le Comité exécutif accorde, à même le Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 500 \$ pour le Congrès annuel de l'Association des professeurs et professeurs de droit du Québec qui se tiendra du 17 au 19 avril 2009 et dont le thème général du Congrès est la « délocalisation ».

Que le Comité exécutif accorde, à même le Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 1 500 \$ pour aider au financement des frais de déplacement de monsieur Lakhdar Brahimi, ancien ministre des affaires étrangères d'Algérie et représentant des Nations Unies en Afghanistan de 2002 à 2004, lequel accordera une entrevue le 5 mai prochain dont le thème sera « La responsabilité de protéger : les nouvelles frontières du droit international ».

Que le Comité exécutif accorde, à même le Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 500 \$ pour le prix de la Chambre des notaires remis à l'un des finissants des techniques juridiques ayant fait son stage dans une étude et s'étant démarqué dans ce domaine.  
CE-47-18-9.1

Que la Chambre des notaires du Québec accorde un Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) à M<sup>e</sup> Maurice Piette, notaire à Montréal, pour son apport à la profession.  
CE-47-18-11.1

Que le Comité exécutif nomme M<sup>e</sup> Maurice Piette, notaire à Montréal, à titre de délégué et M<sup>e</sup> Michel Vermette, directeur général adjoint de la Direction des services juridiques, à titre de délégué substitut, pour représenter la Chambre des notaires du Québec au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) pour l'année 2009-2010.  
CE-47-19-4.2

Que le Comité exécutif renouvelle, pour 2009-2010, la commandite de la Chambre des notaires au montant de 70 000 \$ accordée à Canal VOX pour la réalisation d'une émission intitulée « Mêlez-vous de vos affaires », le tout tel que présenté.  
CE-47-19-5.4

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration de proposer à l'Assemblée générale des notaires, la nomination de la firme Bourgeois Marsolais CA, S.E.N.C.R.L, Comptables agréés, comptables agréés, pour la vérification des états financiers 2009-2010 de la Chambre des notaires du Québec.  
CE-47-19-6

Que le Comité exécutif accorde, à même le Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 1 000 \$ pour le prix Rodolphe Fournier pour l'année 2009 remis par la Chambre des notaires lors du 44<sup>e</sup> Congrès de la Fédération des sociétés d'histoire du Québec, lequel se tiendra à Baie-Comeau du 29 au 31 mai 2009.

Que le Comité exécutif accorde, à même le Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 1 000 \$ pour la tenue du 4<sup>e</sup> Colloque de l'Association internationale francophone des intervenants auprès des familles séparées (A.I.F.I.), lequel se tiendra à Mersh du 14 au 16 mai 2009.

Que le Comité exécutif accorde, à même le Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 45 000 \$, soit 15 000 \$ par an, pour trois ans, pour le projet de recherche « La société de personnes, une entité sans papier : étude consacrée à l'harmonisation du droit statutaire provincial avec le nouveau statut juridique des sociétés du code civil du Québec »  
CE-47-19-10.1

Que sur recommandation du Comité sur la rémunération, le Comité exécutif approuve de verser de façon rétroactive une augmentation des émoluments au directeur de la *Revue du notariat*, en accord avec l'IPC à la date de la demande, soit le 15 octobre 2008, et de procéder à un balisage auprès d'autres revues scientifiques.  
CE-47-20-6

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration d'adopter les états financiers annuels vérifiés pour l'exercice financier 2008-2009 incluant l'état des résultats, le bilan, l'état de l'évolution des soldes des fonds ainsi que l'état des flux de trésorerie, et de préciser qu'il n'y a pas lieu de créer dans le Fonds d'études notariales un fonds affecté pour la recherche universitaire.

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration qu'une affectation d'origine interne, à même le surplus du Fonds général, d'un montant de 268 750 \$ soit approuvée.

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration que les affectations d'origine interne du Fonds d'études notariales déjà créées par le Conseil d'administration soient diminuées proportionnellement du solde des pertes latentes qui en premier lieu auront été imputées aux fonds non grevés d'affectations. Il recommande également de ne pas imputer en 2009 aux fonds affectés pour les projets publics et pour l'immeuble, une partie des revenus de placement.

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration de recommander à l'Assemblée générale des notaires la nomination de la firme Bourgeois Marsolais, CA, S.E.N.C.R.L, comptables agréés, pour la vérification des états financiers de l'exercice 2009-2010.

Que sur recommandation du Comité de vérification, le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration de confier un mandat au Comité de vérification afin de faire une analyse des différentes affectations d'origine interne déjà créées par le Conseil d'administration afin de lui faire une recommandation lors du dépôt des prévisions budgétaires de l'exercice financier 2010-2011.

CE-47-20-8

Que le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration de recommander à l'Assemblée générale des notaires de hausser le taux de la cotisation au Fonds général pour l'exercice 2010-2011 à 600 \$.

CE-47-20-9

Que le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration d'adopter les recommandations proposées pour les activités publicitaires 2009-2010 de la Chambre des notaires, telles que formulées.

CE-47-20-11

Que le Comité exécutif adopte le programme de surveillance générale du Comité d'inspection professionnelle, à savoir :

Que toutes les régions du Québec soient visitées au cours du prochain exercice financier en maintenant la priorité sur les études représentant un risque accru et les notaires dont la dernière inspection date de quatre (4) ans et plus ;

Que les inspections soient faites en attachant une attention particulière aux points suivants :

- le respect de l'acte authentique ;
- le respect des dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires* ;
- la publicité des droits ;
- le respect des normes générales de pratique ;
- la sécurité de l'information.

Que la Direction de l'inspection professionnelle assure le suivi de tous les rapports annuels de comptabilité en fidéicommiss produits pour l'année civile précédant la fin de l'exercice financier, le tout en concertation avec les services administratifs.

Que tous les notaires dont le rapport annuel démontre des infractions sérieuses aux dispositions du *Règlement sur la comptabilité en fidéicommiss des notaires* fassent l'objet d'une attention particulière.

Que la présente résolution demeure en vigueur et soit reconduite d'année en année jusqu'à modification.

CE-47-20-12

Que le Comité exécutif approuve le plan d'action élaboré par le ministère de la Justice du Québec pour lutter contre la maltraitance envers les personnes âgées ainsi que la participation de la Chambre des notaires à ce plan d'action, mais questionne le développement de la pratique de la médiation pour les aînés et leurs proches dans une telle situation.

CE-47-21-2.5

Qu'à la suite de la création du Registre national des consentements au don d'organes et de tissus par la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ), le Comité exécutif approuve les recommandations du président afin d'unifier la coexistence de ce registre et de celui de la Chambre des notaires en autorisant les mêmes personnes à consulter les deux registres, en présentant conjointement toute forme de publicité de ces registres et en effectuant des séances d'information à tout le secteur hospitalier.

CE-47-21-2.7

Qu'à la suite de la demande de la Curatrice publique d'obtenir l'opinion de la Chambre des notaires sur les mandats d'inaptitude modulés, le Comité exécutif mandate le groupe de travail responsable de représenter la Chambre des notaires auprès de la Curatelle publique dans le cadre de la révision des dispositifs de protection et formé de M<sup>e</sup> Michel Beauchamps, notaire à Montréal, M<sup>e</sup> Manon Tousignant, notaire à Saint-Georges et M<sup>e</sup> Anne-Marie Lachapelle, notaire à Joliette, en vue de lui soumettre une recommandation afin de répondre à la Curatrice.

CE-47-21-2.8

Que le Comité exécutif approuve les honoraires professionnels de la firme Harel Drouin PKF, S.E.N.C.R.L, comptables agréés pour la préparation et la vérification des états financiers de la Chambre des notaires du Québec pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2009.

CE-47-21-3.5

Que le Comité exécutif confirme qu'à même le Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 4 000 \$ a été accordée pour les Conférences Meredith, lesquelles se sont tenues en février 2009 à la Faculté de droit de l'Université McGill.

CE-47-22-7

Que le Comité exécutif nomme M<sup>e</sup> Chantal Racine, notaire à Montréal, au poste de syndic adjoint à la Direction de la protection du public et que la date d'entrée en fonction de M<sup>e</sup> Racine soit déterminée par le directeur général.

CE-47-23-5.1

Que le Comité exécutif désigne M<sup>e</sup> François Bibeau, notaire à Sainte-Julie, pour siéger au Conseil d'administration d'Educaloi, en remplacement de M<sup>e</sup> Denis Marsolais.

CE-47-24-5

Que le Comité exécutif nomme les notaires suivants, à titre de rapporteurs, au Congrès de l'Union internationale du Notariat, lequel se tiendra au Maroc en 2010, soit :

- M<sup>e</sup> Julie Lebreux, notaire à Granby, pour le thème sur la participation du notariat à l'action de l'État face aux nouveaux défis de la société : transparence des marchés financiers, blanchiment de capitaux, urbanisme et environnement ;
- M<sup>e</sup> Mario Masse, notaire à Joliette, pour le thème sur l'acte authentique au service de la sécurité des investissements, en particulier, son efficacité pour sa publicité dans les registres et sa force exécutoire.  
CE-47-25-3.2

Que le Comité exécutif approuve le principe de l'émission d'une carte de membre par la Chambre des notaires du Québec ainsi que la mise en œuvre des travaux pour sa réalisation.  
CE-47-25-4.4

Que le Comité exécutif favorise l'application d'un audit de conformité auprès des fournisseurs offrant des services d'hébergement de données pour la première année d'opération, et ce aux frais des fournisseurs, par l'une des trois firmes retenues par la Chambre des notaires, soit Samson Bélair Deloitte/Touche, In Fidem et Notarius ;

Qu'un rapport d'évaluation soit présenté au Comité exécutif au terme de la première année d'opération.  
CE-47-27-3.2

Qu'à la suite de l'analyse d'une demande du ministère de la Justice sollicitant la participation et l'appui financier de la Chambre des notaires du Québec à la réalisation des éditions 2010 et 2011 des Rendez-vous avec la justice, le Comité exécutif accorde une participation financière de 25 000 \$ pour l'édition 2010 des Rendez-vous avec la justice.  
CE-47-28-5.4

Qu'à la suite de la réorientation du débat sur l'euthanasie vers les soins appropriés en fin de vie et au constat suivant lequel la Chambre des notaires n'a jamais pris position dans ce dossier, le Comité exécutif mandate le directeur général adjoint de la Direction des services juridiques de vérifier parmi les membres de l'Ordre l'intérêt de certains d'entre eux ou leur expertise en éthique en vue de former éventuellement un comité sur le sujet.  
CE-47-28-5.5

Que le Comité exécutif entérine à l'unanimité les recommandations de l'étude de rémunération effectuée par la firme AON Conseil.  
CE-47-28-6.2

Que le Comité exécutif accorde, à même le Fonds d'études notariales pour les organismes externes, une subvention de 5 500 \$ pour participer à l'exposition sur l'histoire internationale du notariat organisée dans le cadre du Congrès international du notariat qui se tiendra à Marrakech à l'automne 2010.

Que le Comité exécutif souhaite la présentation de cette exposition aux notaires du Québec lors des cours de perfectionnement du notariat de l'automne 2010.  
CE-47-28-9.1

Que le Comité exécutif entérine l'adoption d'une résolution par le Conseil d'administration concernant l'inscription annuelle au Tableau de l'Ordre, laquelle résolution devrait notamment prévoir :

- Que tout notaire doit, au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année, adresser au secrétaire de l'Ordre une demande visant à renouveler son inscription au Tableau de l'Ordre ;
- Que cette demande doit être adressée au secrétaire de l'Ordre sur le formulaire prescrit ;
- Que des frais applicables soient établis pour le traitement de cette demande ;
- Que cette demande doit être accompagnée du paiement des frais applicables, lesquels sont entièrement dus et exigibles le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année ;
- Qu'à défaut par le notaire de payer, en temps utile, les frais inhérents au renouvellement annuel de son inscription au Tableau de l'Ordre, il demeure néanmoins inscrit jusqu'à sa radiation effective par le Comité exécutif.  
CE-47-28-10

Que sur recommandation du Comité de sélection, le Comité exécutif nomme M<sup>e</sup> Johanne Piette, notaire à Toronto, au poste de chef de service au Centre d'expertise en droit immobilier (CEDI) et soutien aux membres et que la date d'entrée en fonction de M<sup>e</sup> Piette soit déterminée par le directeur général.  
CE-47-29-5.1

Que le Comité exécutif attribue tout le bloc d'heures suivies aux Cours de perfectionnement de mars 2010 à la période de référence 2008-2010 ;

Qu'exceptionnellement, pour la première période d'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires*, les notaires qui, au 31 mars 2010, auront cumulé ces heures en plus de leurs trente (30) heures réglementaires, bénéficieront d'un report à la période de référence 2010-2012 de la totalité du bloc d'heures suivies aux Cours de perfectionnement, sans possibilité de fractionnement.  
CE-47-29-5.4

Que le Comité exécutif adopte un plan d'action pour la mise en application de l'expérience client concernant, notamment le volet action offensive pour les stagiaires et les notaires de 10 ans et moins d'inscription au Tableau de l'Ordre.

Quant à la mise en œuvre des activités spécifiques pour les notaires présents ou absents du congrès, le Comité exécutif reporte sa décision jusqu'à l'évaluation du succès obtenu auprès de la clientèle visée.  
CE-47-29-5.7

Qu'après avoir pris connaissance des opérations entourant l'application du *Règlement sur la formation continue obligatoire des notaires*, le Comité exécutif recommande au Conseil d'administration d'ordonner une réforme complète du règlement.  
CE-47-29-5.10

Que le Comité exécutif approuve le plan d'orientation et d'actions prioritaires 2010-2011, tel que présenté par le directeur général et en recommande la présentation au Conseil d'administration.

CE-47-30-4.2

Que le Comité exécutif prenne acte des orientations et prévisions budgétaires détaillées pour l'exercice financier 2010-2011 et sur recommandation du Comité de vérification, il en recommande l'adoption au Conseil d'administration, telles que modifiées, à l'exception du projet de remboursement d'une partie des frais de vérification de la comptabilité en fidéicommissaires aux notaires.

CE-47-30-4.3

Que sur recommandation du Comité sur la rémunération, le Comité exécutif ajuste la rémunération du directeur de la *Revue du notariat* à 25 000 \$ par année et ce, indépendamment du nombre de numéros annuels dans la mesure où le nombre de parutions soit l'équivalent au calcul minimum de pages des années antérieures;

Que cette rémunération entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010 et qu'elle soit indexée annuellement en fonction de l'IPC;

Que cette rémunération s'applique rétroactivement au numéro de la revue de décembre 2009 en ajustant la rétroactivité à l'équivalent de 8 333 \$ par numéro et ce, en raison de la date de la demande formulée par le directeur de la *Revue du notariat* et du délai normal de traitement d'une pareille demande.

CE-47-30-4.5



## 12. TABLEAUX STATISTIQUES

### REGISTRES

	2009-2010	2008-2009	TOTAL AU 31 MARS 2010
<b>REGISTRE DES DISPOSITIONS TESTAMENTAIRES</b>			
Inscriptions	193 500	188 608	6 433 370
Certificats de recherche	53 970	52 714	919 775
<b>REGISTRE DES MANDATS EN PRÉVISION DE L'INAPTITUDE</b>			
Inscriptions	121 173	118 496	1 826 352
Certificats de recherche	4 880	4 340	32 942
<b>REGISTRE DES CONSENTEMENTS AU DON D'ORGANES ET DE TISSUS – RDOO</b>			
Inscriptions	126 407	116 998	510 961
Certificats de recherche	1 404	758	2 524

### SYNDIC

	2009-2010	2008-2009
Nombre de dossiers ouverts au début de la période	642	527
Nombre de dossiers ouverts au cours de la période	608	966
Nombre de membres visés	556	658
<b>ORIGINE DES DOSSIERS</b>		
public	453	615
membre de l'Ordre	18	21
syndic	62	72
Comité d'inspection professionnelle	75	258
Décisions rendues au cours de la période	669	851
Nombre de membres visés	612	639
<b>NATURE DES DÉCISIONS</b>		
porter plainte devant le Comité de discipline	37	40
ne pas porter plainte (dossiers réglés à la suite d'une intervention du syndic : non fondé, irrecevable, réglé, conciliation informelle, avertissement, engagement...)	632	809
dossiers réglés à la suite d'une conciliation formelle du syndic	0	2
Nombre de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période	581	642
Plaintes disciplinaires déposées au cours de la période	25	32
Appels téléphoniques faits et reçus en cours d'exercice	15 438	13 468
Requêtes téléphoniques ouvertes en cours d'exercice	1 944	1 836
<b>SELON LA SOURCE</b>		
du public	1 256	1 206
d'un membre de l'Ordre	688	630

### INSPECTION PROFESSIONNELLE

	2009-2010	2008-2009
Autoévaluations	138	117
Inspections régulières	628	544
Inspections de comptabilité	278	98
Nombre de visites	906	642
Nombre de rapports	1 044	759

## TABLEAUX STATISTIQUES (SUITE)

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCES AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

	AU CANADA	HORS DU CANADA
<b>DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC</b>		
Reçues	0	0
Acceptées	0	0
Refusées	0	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0	0
<b>NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC</b>		0
<b>DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS</b>		
Reçues	0	28
Acceptées en totalité	0	8
Acceptées en partie	0	24
Refusées	0	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0	6
<b>DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE</b>		
Cours	0	24
Cours et stage	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
<b>DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE</b>		
Cours	0	8
Cours et stage	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
<b>NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION ACQUISE HORS DU QUÉBEC PAR UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS</b>		9

## TABLEAUX STATISTIQUES (SUITE)

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE D'ÉQUIVALENCES AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

	AU CANADA	HORS DU CANADA
<b>DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS SATISFAITES HORS DU QUÉBEC</b>		
Reçues	0	0
Acceptées en totalité	0	0
Acceptées en partie	0	0
Refusées	0	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0	0
<b>DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS SATISFAITES HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES EN PARTIE COMPORTANT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE</b>		
Cours	0	0
Cours et stage	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
<b>DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS SATISFAITES HORS DU QUÉBEC ACCEPTÉES QUI COMPORTAIENT UNE PRÉCISION DE LA FORMATION À ACQUÉRIR INDIQUÉE PAR L'ORDRE</b>		
Cours	0	0
Cours et stage	0	0
Stage	0	0
Examen	0	0
Cours et examen	0	0
Stage et examen	0	0
Cours, stage et examen	0	0
<b>NOMBRE DE CANDIDATS À L'EXERCICE DE LA PROFESSION CONCERNÉS PAR LES DEMANDES DE RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS SATISFAITES HORS DU QUÉBEC</b>		0
<b>ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE</b>		s. o.



## TABLEAUX STATISTIQUES (SUITE)

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRES, DE PERMIS RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET DE PERMIS SPÉCIAUX

	NOMBRE
<b>DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 37 DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE</b>	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
<b>DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS TEMPORAIRE EN VERTU DE L'ARTICLE 41 DU CODE DES PROFESSIONS</b>	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
<b>DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE FONDÉES SUR UNE DEMANDE DE RECONNAISSANCE D'UNE ÉQUIVALENCE EN VERTU DU PARAGRAPHE 1° DE L'ARTICLE 42.1 DU CODE DES PROFESSIONS</b>	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
<b>DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS RESTRICTIF TEMPORAIRE EN VUE D'OBTENIR UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER UNE PROFESSION HORS DU QUÉBEC OU UN PERMIS SPÉCIAL EN VERTU DU PARAGRAPHE 2° DE L'ARTICLE 42.1 DU CODE DES PROFESSIONS</b>	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
<b>DEMANDES DE DÉLIVRANCE DE PERMIS SPÉCIAL EN VERTU DE L'ARTICLE 42.2 DU CODE DES PROFESSIONS, DE PERMIS DE MÊME TYPE EN VERTU DES LOIS PARTICULIÈRES</b>	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0

## TABLEAUX STATISTIQUES (SUITE)

### ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

	NOMBRE
<b>DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UN DIPLÔME DÉTERMINÉ EN APPLICATION DU PREMIER ALINÉA DE L'ARTICLE 184 DU CODE DES PROFESSIONS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS</b>	
Reçues	172
Acceptées	172
Refusées	0
<b>DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE D'UN DIPLÔME DÉLIVRÉ PAR UN ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SITUÉ HORS DU QUÉBEC AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS</b>	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
<b>DEMANDES FONDÉES SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE LA FORMATION D'UNE PERSONNE QUI NE DÉTIENT PAS UN DIPLÔME REQUIS AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS ET, S'IL Y A LIEU, SUR LE FAIT D'AVOIR SATISFAIT AUX AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS OU SUR LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE DE CES AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS</b>	
Reçues	10
Acceptées	10
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
<b>DEMANDES FONDÉES SUR LA DÉTENTION D'UNE AUTORISATION LÉGALE D'EXERCER UNE PROFESSION HORS DU QUÉBEC</b>	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues (qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période)	0
<b>AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES PERMIS</b>	
Candidats	
ayant satisfait aux autres conditions et modalités	182
ayant débuté le processus	1 644
<b>ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE</b>	
	s. o.
<b>AUTRES CONDITIONS ET MODALITÉS DE DÉLIVRANCE DES CERTIFICATS DE SPÉCIALISTE</b>	
	s. o.

## TABLEAUX STATISTIQUES (SUITE)

### CONCILIATION, ARBITRAGE ET MÉDIATION PRÉSIDENTIELLE

	2009-2010	2008-2009
<b>CONCILIATION DES COMPTES D'HONORAIRES</b>		
Dossiers en cours le premier jour	44	41
Demandes de conciliation reçues	141	137
Demandes rejetées pour non-respect du délai	11	5
Demandes ayant conduit à une entente	51	57
Dossiers fermés autrement	78	72
Dossiers en cours le dernier jour	45	44
<b>ARBITRAGE DES COMPTES D'HONORAIRES</b>		
Dossiers en cours le premier jour	6	6
Demandes d'arbitrage reçues	19	16
Audiences du Conseil d'arbitrage	13	9
Sentences arbitrales rendues	13	11
Ayant diminué le compte en litige	8	10
Ayant maintenu le compte en litige	5	1
Dossiers fermés autrement	0	5
Dossiers en cours le dernier jour	12	6
<b>MÉDIATION PRÉSIDENTIELLE</b>		
Dossiers en cours le premier jour	3	4
Nombre de dossiers ouverts	7	2
Nombre de dossiers fermés	9	3
Dossiers en cours le dernier jour	1	3

### POLITIQUE DE REMBOURSEMENT (RADIATIONS)

	2009-2010	2008-2009
<b>1 - NOMBRE DE RÉCLAMATIONS REÇUES</b>	63	104
nombre de membres visés	44	63
montant total des réclamations	36 735 \$	62 531 \$
<b>2 - NOMBRE DE RÉCLAMATIONS ACCEPTÉES EN TOTALITÉ</b>	58	89
nombre de réclamations acceptées en partie	1	3
nombre de membres visés	39	63
montant total des indemnités versées	34 827 \$	49 003 \$
<b>3 - NOMBRE DE RÉCLAMATIONS REFUSÉES</b>	0	3 (en partie)
nombre de membres visés	0	3
montant total de ces réclamations	0 \$	3 887 \$
<b>4 - NOMBRE DE RÉCLAMATIONS RETIRÉES</b>	2	0
montant total de ces réclamations	1 778 \$	0 \$
<b>5 - MONTANT PAYÉ PAR LE COMPTE EN FIDÉICOMMIS</b>		0 \$
<b>6 - MONTANT PAYÉ PAR LES NOTAIRES</b>	1 627 \$	7 588 \$
<b>7 - NOMBRE DE DOSSIERS EN COURS AU 31 MARS</b>		43
montant total de ces réclamations		23 859 \$

## TABLEAUX STATISTIQUES (SUITE)

### FORMATION CONTINUE

	2009-2010	2008-2009
<b>ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE (NOMBRE DE PARTICIPANTS)</b>		
Colloque franco-québécois à l'occasion des quarante ans de la copropriété au Québec	158	s. o.
Comité de discipline	27	21
Cours de perfectionnement du notariat programme régulier	1 503	3 775
Cours de perfectionnement du notariat perfectionnement Plus	590	1 269
Cours de perfectionnement du notariat hors programme	56	s. o.
Créer et vivre avec une fiducie de protection d'actifs	125	s. o.
Droit international privé	101	s. o.
La fiducie testamentaire : personne n'y échappe	179	s. o.
La liquidation d'une communauté de meubles et acquêts	116	174
L'examen d'un livre de compagnie	381	s. o.
Médiation familiale de base	8	s. o.
Procédures devant notaire (base)	96	163
Quand servitude rime avec incertitude	18	215
Rénovation cadastrale (AG/notaires)	177	84
Société d'acquêts	40	27
Successions revues et appliquées	400	s. o.
<b>WEBDIFFUSION</b>		
Attirer et fidéliser les collaborateurs de talent	13	s. o.
Créer et vivre avec une fiducie de protection d'actifs	77	s. o.
Compensation	107	s. o.
Fiducie pour protéger la résidence et autres biens de la famille	74	s. o.
La fiducie testamentaire	99	s. o.
Les clauses requises pour que la fiducie testamentaire désirée ait des chances de bien s'adapter à l'environnement humain, économique et fiscal qui existera pendant sa durée	61	s. o.
Principes de base en matière de droit d'auteur	11	s. o.

### FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE

	2009-2010	2008-2009
<b>NOMBRE DE DEMANDES</b>		
Déclarations de formation externe	6 392	1 110
Demandes de dispense	315	55
Accordées	274	51
Levées	5	1
Refusées	36	3
Demandes de reconnaissance	543	83
Accordées	517	82
Refusées	26	1

## TABLEAUX STATISTIQUES (SUITE)

### ÉVALUATION DE LA COMPÉTENCE ET STAGES DE PERFECTIONNEMENT

	2009-2010	2008-2009
<b>NOUVEAUX DOSSIERS</b>	6	4
Secrétariat	5	1
Inspection professionnelle	1	2
Conseil de discipline	0	1
<b>MÉDIATION FAMILIALE</b>		
Accréditations avec engagements	17	1
Accréditations finales	1	1
<b>MÉDIATION PETITES CRÉANCES</b>		
Accréditations	2	0
<b>PROCÉDURES DEVANT NOTAIRE</b>		
Accréditations	87	134

### FORMATION PRÉADMISSION

	2009-2010	2008-2009
Nombre de candidats ayant débuté leur stage	189	194
Nombre de candidats admis à la profession	178	163
Changement de milieu de stage	8	4
Nombre de demandes d'équivalence de formation présentées au Comité sur les admissions	24	20
Nombre de demandes d'équivalence de stage présentées au Comité sur les admissions	26	28
Nombre d'autorisations d'agir à titre de maître de stage délivrées (première demande et renouvellement)	129	153



# TABLEAUX STATISTIQUES (SUITE)

## STATUT PROFESSIONNEL

	2009-2010	2008-2009
<b>MEMBRES EN EXERCICE AU 31 MARS</b>	3 578	3 485
Hommes	1 638	1 654
Femmes	1 940	1 831
Admissions (premières inscriptions)	178	159
Reprises d'exercice	4	8
Nombre de permis délivrés	178	159
Nombre d'inscriptions au Tableau avec limitation ou suspension du droit	89	81
de nature administrative	89	81
de nature disciplinaire	0	0
Nombre de radiations administratives du Tableau	1	5
Nombre de radiations disciplinaires	12	9
Nombre de suspensions ou de révocations de permis	0	0
Démissions	71	82
Décès	10	4
Notaires honoraires	39	36
Accréditations		
Médiateurs accrédités en médiation familiale	151	138
Planificateurs financiers	116	117
Notaires accrédités par l'officier du Registre des droits personnels réels et mobiliers (AVI-RDPRM)	235	230
Notaires désignés pour agir à titre d'agent de vérification de l'identité pour l'infrastructure à clés publiques du gouvernement du Québec (AVI-ICPG)	146	148
Notaires accrédités agent vérificateur de l'identité pour le Centre de certification du Québec (AVI-CCQ)	120	120
Notaires accrédités en régime de protection	1 630	1 570
Médiateurs aux petites créances	396	402
Médiateurs civils et commerciaux	14	17
Nombre de signatures numériques en vigueur au 31 mars	2 524	2 378
<b>EXERCICE DE LA PROFESSION EN SOCIÉTÉ</b>		
Nombre de S.E.N.C.R.L. au 31 mars	71	63
Nombre de SPA au 31 mars	195	162
Nombre de notaires en S.E.N.C.R.L. au 31 mars	285	250
Nombre de notaires en SPA au 31 mars	378	303

## TABLEAUX STATISTIQUES (SUITE)

### DISCIPLINE

	2009-2010	2008-2009
Nombre d'audiences du Conseil	Convoquées : 108 Tenues : 67	Convoquées : 100 Tenues : 65
Nombre de plaintes entendues	Syndic : 56 Privées : 5	Syndic : 40 Privée : 0
Nombre de décisions du Conseil	Limitation ou radiation provisoire : 2	Limitation ou radiation provisoire : 0
	Retrait de la plainte : 0	Retrait de la plainte : 1
	Rejet de la plainte : 5	Rejet de la plainte : 0
	Non-culpabilité : 0	Non-culpabilité : 0
	Culpabilité : 13	Culpabilité : 14
	Culpabilité et sanction : 11	Culpabilité et sanction : 20
Nature des sanctions	Sanction : 16	Sanction : 9
	Réprimande : 2	Réprimande : 3
	Amende : 15	Amende : 22
	Radiation temporaire : 13	Radiation temporaire : 10
	Radiation permanente : 0	Radiation permanente : 1
	Révocation de permis : 0	Révocation de permis : 0
Nombre de recommandations	Remise d'argent (art. 159 C.P.) : 0	Remise d'argent (art. 159 C.P.) : 0
	Stage (art. 160 C.P.) : 0	Stage (art. 160 C.P.) : 0
	Réinscription (art. 161 C.P.) : 0	Réinscription (art. 161 C.P.) : 0
Nombre de décisions du Conseil d'administration	0	0
Nombre de décisions rendues dans les 90 jours	46	43
Nombre de décisions sur culpabilité et/ou sur sanction portées en appel au Tribunal des professions	5	7
Nombre de décisions rendues par le Tribunal des professions	5	1
Nombre d'appels sur culpabilité et/ou sur sanction entendus par le Tribunal des professions	3	1

### INDEMNISATION

	2009-2010	2008-2009
<b>1 - MONTANT MAXIMAL QU'IL PEUT VERSER À :</b>		
- un réclamant	100 000 \$	100 000 \$
- l'ensemble des réclamants par rapport à un même membre	s. o.	s. o.
<b>2 - NOMBRE DE RÉCLAMATIONS REÇUES</b>	113	26
- nombre de membres visés	12	14
- montant total des réclamations	9 203 726 \$	3 157 771 \$
<b>3 - NOMBRE DE RÉCLAMATIONS ACCEPTÉES EN TOTALITÉ</b>	12	4
- nombre de réclamations acceptées en partie	3	1
- nombre de membres visés	6	3
- montant total des indemnités versées	573 594 \$	1 012 034 \$
<b>4 - NOMBRE DE RÉCLAMATIONS REFUSÉES</b>	7	2
- nombre de membres visés	4	2
- montant total de ces réclamations	274 573 \$	170 153 \$
<b>5 - NOMBRE DE RÉCLAMATIONS RETIRÉES</b>	5	0
- montant total de ces réclamations	178 178 \$	0 \$

## TABLEAUX STATISTIQUES (SUITE)

### RÉVISION

	2009-2010	2008-2009
1 - Nombre de réunions	7	6
2 - Nombre de demandes d'avis reçues	72	54
3 - Nombre de demandes d'avis présentées hors délai	0	0
4 - Nombre d'avis rendus répartis selon la nature de la conclusion ou de la suggestion:		
a) Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Conseil de discipline	72	45
b) Le Comité a conclu de suggérer au syndic ou au syndic adjoint ou correspondant de compléter son enquête	2	0
c) Le Comité a conclu de référer le dossier au Comité d'inspection professionnelle	0	0
d) Le Comité a conclu qu'il y a lieu de porter plainte	0	0
5 - Nombre de plaintes retirées	0	3

### EXERCICE ILLÉGAL

	2009-2010	2008-2009
Enquêtes complétées	8	5
Poursuites pénales intentées	1	1
<b>JUGEMENTS RENDUS</b>		
acquittant l'intimé	0	0
déclarant l'intimé coupable	1	1

Montant des amendes imposées : 1 645 \$

### ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

	2009-2010	2008-2009
CLASSES	NOMBRE D'ASSURÉS	NOMBRE D'ASSURÉS
A	2 826	2 733
B	367	371
C	397	400
D	(ex-notaires) 1 906	(ex-notaires) 1 824
E	(ex-notaires) 269	(ex-notaires) 259

Montant de garantie :  
 1 000 000 \$ par sinistre  
 2 000 000 \$ par période d'assurance



# 13. ÉTATS FINANCIERS ET RAPPORT DES VÉRIFICATEURS



CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC  
ÉTATS FINANCIERS  
31 MARS 2010

## TABLE DES MATIÈRES

Rapport des vérificateurs .....	2
États financiers	
Résultats .....	3
Bilan .....	4
Évolution des soldes de fonds.....	5
Flux de trésorerie.....	6
Notes afférentes aux états financiers .....	7 – 22
Renseignements complémentaires.....	23 – 26

## RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de la  
CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2010 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CHAMBRE DES NOTAIRES DU QUÉBEC au 31 mars 2010, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Les chiffres donnés à des fins de comparaison ont été vérifiés par d'autres vérificateurs.

*Bourgeois Marsolaix, CA, SENCRL*

Montréal, le 27 mai 2010

<sup>1</sup> CA auditeur, permis n° 11892

## Résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Réel				Budget	2009
	2010				Adopté 2010	
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	(note 2)	
\$	\$	\$	\$	\$	Total \$	
<b>PRODUITS</b>						
Intérêts sur dépôts en fidéicommis	---	---	11 711 711	11 711 711	10 000 000	15 638 284
Cotisations	2 323 800	---	---	2 323 800	2 362 500	2 272 843
Registres des testaments et mandats	3 692 695	---	---	3 692 695	4 806 512	3 609 449
Inscriptions et droits d'admission	47 000	---	---	47 000	54 000	41 250
Placements	205 905	175 765	2 459 331	2 841 001	3 390 000	3 345 556
Gains (pertes) réalisés sur placements	(28 063)	(26 232)	(2 328 516)	(2 382 811)	---	201 370
Formation	904 180	---	---	904 180	419 000	1 060 146
Congrès 2009	319 475	---	---	319 475	520 000	---
Publications	249 299	---	---	249 299	143 000	284 398
Congrès international	---	---	---	---	---	252 638
Quote-part de l'excédent des produits par rapport aux charges de Notarius inc. (note 18)	---	---	205 399	205 399	---	---
Autres revenus	576 383	143 084	---	719 467	495 510	581 566
	<u>8 290 674</u>	<u>292 617</u>	<u>12 047 925</u>	<u>20 631 216</u>	<u>22 190 522</u>	<u>27 287 500</u>
<b>CHARGES (Annexe A)</b>						
Affaires corporatives	1 117 171	---	---	1 117 171	1 437 451	1 603 312
Congrès international	---	---	---	---	---	360 802
<b>Direction générale</b>						
Direction générale - administration	542 358	---	---	542 358	546 818	679 828
Registre des testaments et mandats	2 205 222	---	---	2 205 222	2 258 318	2 044 926
Affaires publiques et communications	2 117 100	---	---	2 117 100	1 713 039	2 048 093
Congrès 2009	286 654	---	---	286 654	520 000	8 440
Fonds études notariales	---	---	1 392 869	1 392 869	1 417 376	1 271 599
<b>Protection du public</b>						
Protection du public - administration	491 190	---	---	491 190	599 160	448 795
Discipline	376 004	---	---	376 004	393 133	373 350
Inspection professionnelle	1 100 269	---	---	1 100 269	1 116 367	819 145
Syndic	1 813 711	---	---	1 813 711	1 755 515	1 440 599
Fonds d'indemnisation	---	756 170	---	756 170	1 512 452	2 011 705
<b>Développement de la profession</b>						
Développement de la profession	4 745 876	---	---	4 745 876	4 583 737	5 906 141
Coopération internationale	19 689	---	---	19 689	53 300	52 401
Service de première ligne (1-800-Notaire)	998 695	---	---	998 695	1 166 122	1 360 409
<b>Services juridiques</b>						
Affaires juridiques	1 921 528	---	---	1 921 528	1 832 287	1 579 801
Secrétariat de l'Ordre	1 230 681	---	---	1 230 681	1 258 556	1 319 553
	<u>18 966 148</u>	<u>756 170</u>	<u>1 392 869</u>	<u>21 115 187</u>	<u>22 163 631</u>	<u>23 328 899</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges avant les projets spéciaux	(10 675 474)	(463 553)	10 655 056	(483 971)	26 891	3 958 601
<b>PROJETS SPÉCIAUX (Annexe B)</b>						
Plan d'action 2008-2011	731 614	---	---	731 614	1 625 000	480 944
Plan immobilier	377 481	---	---	377 481	317 000	72 981
Plan stratégique des technologies	1 031 297	---	---	1 031 297	1 692 312	1 210 046
	<u>2 140 392</u>	<u>---</u>	<u>---</u>	<u>2 140 392</u>	<u>3 634 312</u>	<u>1 763 971</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	<u>(12 815 866)</u>	<u>(463 553)</u>	<u>10 655 056</u>	<u>(2 624 363)</u>	<u>(3 607 421)</u>	<u>2 194 630</u>

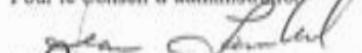
Les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers

Bilan  
au 31 mars 2010

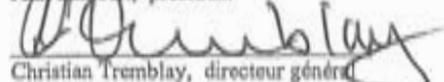
	2010			2009	
	Fonds général \$	Fonds d'indemnisation \$	Fonds d'études notariales \$	Total \$	Total \$
<b>ACTIF</b>					
Actif à court terme					
Encaisse	1 855 067	1 068 232	1 643 705	4 567 004	6 689 965
Placements temporaires (note 6)	796 257	1 082 818	1 681 830	3 560 905	2 065 242
Débiteurs (note 5)	1 985 893	3 900	354 281	2 344 074	1 772 149
Intérêts courus	294	218	1 002 379	1 002 891	926 981
Avance interfonds, sans intérêts	690 392	---	(690 392)	---	---
Prêt à Notarius inc. (note 12)	---	---	42 500	42 500	45 278
Prêt à Notarius inc., encaissé au cours de l'exercice	---	---	---	---	158 100
Frais payés d'avance	290 550	---	7 853	298 403	292 394
	<u>5 618 453</u>	<u>2 155 168</u>	<u>4 042 156</u>	<u>11 815 777</u>	<u>11 950 109</u>
Placements long terme (note 6)	4 550 416	3 895 806	65 998 353	74 444 575	65 592 137
Prêt à Notarius inc. (note 12)	---	---	329 375	329 375	371 875
Actif au titre des prestations constituées (note 16)	861 500	---	---	861 500	684 300
Immobilisations corporelles (note 7)	2 146 675	---	---	2 146 675	2 518 492
Actifs incorporels (note 8)	2 078 512	---	---	2 078 512	1 099 018
	<u>9 637 103</u>	<u>3 895 806</u>	<u>66 327 728</u>	<u>79 860 637</u>	<u>70 265 822</u>
	<u>15 255 556</u>	<u>6 050 974</u>	<u>70 369 884</u>	<u>91 676 414</u>	<u>82 215 931</u>
<b>PASSIF</b>					
Passif à court terme					
Créditeurs (note 10)	4 025 125	48 411	141 281	4 214 817	5 249 049
Provision pour réclamations en cours	---	1 026 125	---	1 026 125	1 460 573
Revenus perçus d'avance	333 869	---	---	333 869	204 827
	<u>4 358 994</u>	<u>1 074 536</u>	<u>141 281</u>	<u>5 574 811</u>	<u>6 914 449</u>
Avantages incitatifs de location	1 548 307	---	---	1 548 307	1 748 089
<b>SOLDES DE FONDS</b>					
Investis en immobilisations	2 676 878	---	---	2 676 878	1 869 421
Non grevés d'affectations	4 977 510	---	9 793 704	14 771 214	5 888 202
Affectations d'origine interne (note 17)	1 693 867	4 976 438	60 434 899	67 105 204	65 795 770
	<u>9 348 255</u>	<u>4 976 438</u>	<u>70 228 603</u>	<u>84 553 296</u>	<u>73 553 393</u>
	<u>15 255 556</u>	<u>6 050 974</u>	<u>70 369 884</u>	<u>91 676 414</u>	<u>82 215 931</u>

Engagements (note 13)

Pour le Conseil d'administration



Jean Lambert, président



Christian Tremblay, directeur général

## Évolution des soldes de fonds de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	Fonds général				Fonds d'indemnisation		Fonds d'études notariales		2010		2009	
	Affections d'origine interne		Non grevés d'affections		Affections d'origine interne		Affections d'origine interne		Non grevés d'affections		Total	
	\$		\$		\$		\$		\$		\$	
<b>SOLDES AU DÉBUT</b>	1 869 421	1 913 417	6 046 896	9 829 734	4 464 982	61 633 594	16 614 486	78 248 080	92 542 796	90 348 166		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 368 458)	--	(11 447 408)	(12 815 866)	(463 553)	--	10 655 056	10 655 056	(2 624 363)	2 194 630		
Investissement en immobilisations	2 175 915	--	(2 175 915)	--	--	--	--	--	--	--		
Affectations d'origine interne (note 17)	--	(219 550)	219 550	--	--	(1 198 695)	1 198 695	--	--	--		
Virements interfonds	--	--	12 363 673	12 363 673	1 000 000	--	(13 363 673)	(13 363 673)	--	--		
	2 676 878	1 693 867	5 006 796	9 377 541	5 001 429	60 434 899	15 104 564	75 539 463	89 918 433	92 542 796		
<b>Pertes latentes sur les actifs financiers disponibles à la vente</b>												
Soldes au début	--	--	(158 694)	(158 694)	(142 676)	(2 073 545)	(16 614 486)	(18 688 031)	(18 989 403)	(2 419 626)		
Variations survenues au cours de l'exercice	--	--	129 408	129 408	117 687	2 073 545	11 303 626	13 377 171	13 624 266	(16 569 777)		
Soldes à la fin	--	--	(29 286)	(29 286)	(24 991)	--	(5 310 860)	(5 310 860)	(5 365 137)	(18 989 403)		
<b>SOLDES À LA FIN</b>	2 676 878	1 693 867	4 977 510	9 348 255	4 976 438	60 434 899	9 793 704	70 228 603	84 553 296	73 553 393		

Flux de trésorerie  
de l'exercice terminé le 31 mars 2010

	<u>2010</u> \$	<u>2009</u> \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 624 363)	2 194 630
Postes n'impliquant aucun mouvement sur la trésorerie		
Avantages incitatifs de location	---	16 612
Amortissement - immobilisations corporelles	481 142	452 171
Amortissement - actifs incorporels	1 087 098	497 570
Amortissement - avantages incitatifs de location	(199 782)	(201 903)
Prestations constituées	(177 200)	(162 011)
Variation de la moins-value (plus value) non réalisée	(387 035)	(1 967 855)
Gains (pertes) réalisés sur placements	2 382 811	(201 214)
	<u>3 187 034</u>	<u>(1 566 630)</u>
Variation nette des éléments hors trésorerie du fonds de roulement		
Débiteurs	(571 926)	1 020 876
Intérêts courus	(75 910)	614 578
Frais payés d'avance	(6 009)	218 426
Créditeurs	(1 034 232)	(126 031)
Revenus perçus d'avance	129 043	(43 253)
Provision pour réclamations en cours	(434 448)	435 089
	<u>(1 993 482)</u>	<u>2 119 685</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(1 430 811)</u>	<u>2 747 685</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Remboursement (prêt) de Notarius inc.	203 378	(372 709)
Acquisition de placements	(53 221 510)	(44 955 774)
Disposition de placements	55 997 561	47 157 819
Acquisition d'immobilisations corporelles	(109 324)	(260 861)
Acquisition d'actifs incorporels	(2 066 592)	(1 123 700)
	<u>803 513</u>	<u>444 775</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>803 513</u>	<u>444 775</u>
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(627 298)	3 192 460
Trésorerie et équivalents de trésorerie du début	8 755 207	5 562 747
Trésorerie et équivalents de trésorerie de la fin	<u>8 127 909</u>	<u>8 755 207</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse et des placements temporaires		
<b>Intérêts réellement encaissés</b>		
Intérêts sur comptes en fidéicommiss	11 501 689	16 296 450
Intérêts sur placements	2 975 112	3 301 967
	<u>14 476 801</u>	<u>19 598 417</u>

## 1. Description de l'organisme

La Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») est un ordre professionnel constitué en vertu de la Loi sur le notariat et est régie par le Code des professions. La Chambre est un organisme sans but lucratif et du point de vue fiscal, est exemptée d'impôt.

## 2. Budget

L'état des résultats présente, à la colonne budget, les prévisions budgétaires approuvées par le Conseil d'administration pour les trois Fonds. Ces chiffres sont présentés à titre d'information uniquement et ne sont pas vérifiés.

## 3. Modifications de conventions comptables

### a) Nouvelles normes adoptées au cours de l'exercice

#### *Fondements conceptuels des états financiers*

Le chapitre 1000 du *Manuel de l'ICCA*, « Fondements conceptuels des états financiers », a été modifié pour tenir compte de la capitalisation des coûts qui satisfont réellement à la définition d'un actif et met dorénavant moins l'accent sur le principe du rapprochement. Cette modification est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009 et n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de la Chambre.

#### *Autres normes*

En juin 2009, l'ICCA a modifié le chapitre 1506 « Modifications comptables » pour exclure du champ d'application de ce chapitre les changements de méthodes comptables effectués lors de remplacement complet du référentiel comptable de l'organisme. Cette modification entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2009.

#### *Actifs incorporels*

L'organisme a adopté le chapitre 3064, "Écart d'acquisition et actifs incorporels", lequel remplace le chapitre 3062, Écarts d'acquisition et autres actifs incorporels. Le nouveau chapitre établit les normes de constatation, de mesure et de présentation des actifs incorporels. Les modifications proposées précisent que seuls les coûts associés à un élément répondant à la définition d'un actif peuvent être reportés. Le concept de rapprochement des charges aux produits ne demeure approprié que pour répartir le coût d'un actif sur les diverses périodes où il est consommé afin de générer des revenus. L'adoption de cette norme et sa mise en application n'a pas eu d'incidence sur la situation financière ni les résultats de l'organisme.

### b) Modification possible du référentiel comptable

Le Conseil des normes comptables (CNC) a récemment publié un exposé-sondage, « Normes comptables pour les organismes sans but lucratif », dans lequel des modifications aux normes actuelles sont proposées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. La Chambre étudie actuellement l'incidence qu'aurait l'adoption de ces nouvelles normes.

#### 4. Principales conventions comptables

Les états financiers de la Chambre sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et présentés en conformité avec les articles 22 à 25 du *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* (L.R.Q., c. C-26, a. 12, 3<sup>e</sup> al., par. 6<sup>e</sup>, sous-par. b et a. 12.2).

##### Comptabilisation des produits

La Chambre utilise la méthode de la comptabilité par fonds et applique la méthode du report pour constater les apports. Selon cette méthode, les apports affectés sont constatés à titre de produits de la période au cours de laquelle les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les revenus de placement sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

##### Comptabilité par fonds

###### Fonds général

Le Fonds général est utilisé pour toutes les activités courantes de la Chambre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le Fonds général. Ce Fonds présente l'actif investi en immobilisations et les ressources non affectées. Plusieurs des activités du Fonds général de la Chambre répondent, en partie ou en totalité, aux objets du Fonds d'études notariales et par conséquent bénéficient d'une contribution financière provenant de celui-ci.

###### Fonds d'indemnisation

Conformément au Code des professions (article 89), le Conseil d'administration de la Chambre a établi, par règlement, un Fonds d'indemnisation servant à rembourser des sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un notaire à d'autres fins que celles pour lesquelles elles lui avaient été remises dans l'exercice de sa profession.

###### Fonds d'études notariales

Conformément à la Loi sur le notariat (article 6, paragraphe 2), la Chambre administre un Fonds d'études notariales. Les revenus d'intérêts gagnés sur les comptes généraux tenus en fidéicomis par les notaires, dans l'exercice de leur profession, sont constatés dans ce fonds. Les fonds doivent servir à promouvoir la qualité des services professionnels, la réforme du droit, la recherche, l'éducation et l'information juridiques, l'établissement et le maintien de services de bibliothèques de droit et, à pourvoir, conformément au paragraphe 5 de l'article 8, au financement du Fonds d'indemnisation de la Chambre.

##### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### 4. Principales conventions comptables (suite)

##### Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers de la Chambre sont évalués et classés comme suit :

##### Disponibles à la vente

La direction a choisi de désigner les placements temporaires et les placements à long terme comme des actifs financiers « disponibles à la vente ». Ils sont évalués à la juste valeur. La juste valeur est déterminée selon le cours acheteur du marché. Tout gain ou toute perte est présenté directement aux soldes des fonds jusqu'à la vente ou la radiation de l'actif financier, moment où le gain ou la perte cumulé préalablement comptabilisé dans l'état de l'évolution des soldes des fonds doit alors être inclus dans les résultats de l'exercice. Les frais afférents à ces actifs sont constatés directement à l'état des résultats.

##### Détenus aux fins de transaction

La direction a choisi de désigner l'encaisse, les comptes à recevoir, les avances à une entité contrôlée, les dus par les (dû aux) Fonds d'indemnisation et d'études notariales et les fournisseurs comme étant classés dans la catégorie « détenus aux fins de transaction » et sont comptabilisés à la juste valeur; toute variation est inscrite aux résultats nets. Au 31 mars 2010, leur valeur comptable est équivalente à leur juste valeur, étant donné leur échéance à court terme.

##### Autres passifs financiers

La provision pour réclamations en cours est comptabilisée au coût, la juste valeur n'étant pas déterminable puisqu'elle repose sur des réclamations dont les montants précis et les dates de règlements ne sont pas connus.

##### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Équipements de bureau	5 ans
Mobilier de bureau	10 ans
Améliorations locatives	Durée restante du bail, de 7 ans et 8 mois

##### Actifs incorporels

Les logiciels et la programmation sont comptabilisés au coût et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 2 ans.

#### 4. Principales conventions comptables (suite)

##### Avantages incitatifs de location

Ces avantages sont constitués d'une somme totale de 2 117 374 \$ consentie par le bailleur sous forme d'allocations pour améliorations locatives de 1 458 478 \$ et de loyers gratuits de 658 896 \$. Le montant net de 1 548 307 \$ (1 748 089 \$ en 2009) est comptabilisé à titre d'avantages incitatifs de location et est amorti sur la durée restante du bail jusqu'en 2017, imputé en réduction de la charge locative.

##### Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Les obligations découlant du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (« le Régime ») sont comptabilisées selon les conventions suivantes :

- ♦ Le coût des prestations de retraite est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements du Régime, la progression des salaires et l'âge de départ à la retraite des participants.
- ♦ Le rendement prévu des actifs du Régime doit être fondé sur le taux de rendement prévu à long terme des actifs et sur la valeur des éléments de l'actif évalués à leur juste valeur.
- ♦ L'excédent du gain actuariel net ou de la perte actuarielle nette sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur de l'actif du Régime est amortie sur 14 ans, soit la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs.
- ♦ L'amortissement de l'actif transitoire est calculé sur la durée résiduelle moyenne d'activité des participants actifs de 2000-2001, soit 18 ans.

Les renseignements financiers relatifs au Régime sont présentés à la note 16.

##### Entités contrôlées

La Chambre a le pouvoir de nommer les administrateurs et les vérificateurs du Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle et de Notarius inc. De plus, la Chambre a le pouvoir de fixer les primes d'assurance que le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle peut facturer aux notaires. Il est à noter que la Chambre exerce une influence notable sur Notarius inc. par le fait que tous les membres de son Comité exécutif sont membres du Conseil d'administration de Notarius. Des renseignements financiers relatifs aux principales entités contrôlées sont présentés à la note 15.

##### ♦ Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle

Le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre est un patrimoine d'affectation constitué le 21 décembre 1990 à la suite de l'obtention d'un permis d'assureur par la Chambre (Art. 86.1 du C.P.).

L'actif du Fonds constitue un patrimoine distinct des autres actifs de la Chambre et est affecté exclusivement à ses opérations d'assurance en responsabilité professionnelle.

Le Fonds assure la responsabilité professionnelle des membres et procure une protection aux ex-membres de la Chambre, dans la mesure où une réclamation lui est présentée pendant la période d'assurance.

#### 4. Principales conventions comptables (suite)

##### Entités contrôlées (suite)

♦ Notarius inc.

Notarius inc., un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des solutions technologiques favorisant l'échange d'information du milieu notarial et de ses partenaires d'affaires.

♦ Corporation de service des notaires du Québec

La Corporation de service des notaires du Québec, un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, a pour but d'offrir des services ou produits répondant aux besoins des notaires. Elle administre, entre autres, le programme d'assurance collective des notaires. Les renseignements financiers relatifs à cette entité contrôlée ne sont pas présentés, car ils sont non significatifs.

##### Informations à fournir concernant le capital

En matière de gestion du capital, l'objectif est de préserver la capacité de la Chambre d'assurer la protection du public par l'application des règles de déontologie et l'inspection professionnelle de ses membres en veillant, notamment, à ce que l'activité de ses membres soit poursuivie conformément à la loi et aux règlements.

La Chambre considère, à titre de capital, le montant inscrit aux soldes de fonds à son bilan. Au 31 mars 2010, le capital de la Chambre s'élevait à 84 553 296 \$.

Au 31 mars 2010, la Chambre n'est soumise à aucune restriction en ce qui concerne son capital à l'exception des affectations décrites à la note 17.

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2010

## 5. Débiteurs

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b>Fonds général</b>		
Clients	1 608 295	1 498 365
Autres débiteurs	320 842	191 029
Notarius inc., une entité contrôlée, sans intérêts	4 786	2 998
Dû par le Fonds d'indemnisation, sans intérêts	---	33 058
Dû par le Fonds d'études notariales, sans intérêts	51 970	46 699
	<u>1 985 893</u>	<u>1 772 149</u>
<b>Fonds d'indemnisation</b>		
Dû par le Fonds général, sans intérêts	<u>3 900</u>	<u>---</u>
<b>Fonds d'études notariales</b>		
Placements en attente de règlement	148 882	---
Notarius inc., une entité contrôlée, sans intérêts	205 399	---
	<u>354 281</u>	<u>---</u>
	<u>2 344 074</u>	<u>1 772 149</u>

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2010

## 6. Placements

	2010				2009			
	Durée <sup>(a)</sup>	% <sup>(b)</sup>	Juste valeur <sup>(c)</sup>	Coût	Durée <sup>(a)</sup>	% <sup>(b)</sup>	Juste valeur <sup>(c)</sup>	Coût
			\$	\$			\$	\$
<b>Fonds général</b>								
Marché monétaire (court terme)	0,07	0,59	796 257	796 257	0,18	0,82	651 798	718 006
Obligations								
Canada	---	---	---	---	0,35	0,95	946 748	956 824
Provinces	---	---	---	---	2,10	2,12	497 431	504 458
Sociétés	---	---	---	---	2,49	4,90	881 554	898 754
Fonds – indiciel bonifié	2,72	2,40	2 114 502	2 113 024	---	---	---	---
Fonds – indiciel bonifié univers	5,93	3,29	2 435 914	2 465 887	4,17	3,52	2 526 884	2 584 276
			<u>4 550 416</u>	<u>4 578 911</u>			<u>4 852 617</u>	<u>4 944 312</u>
			<u>5 346 673</u>	<u>5 375 168</u>			<u>5 504 415</u>	<u>5 662 318</u>
<b>Fonds d'indemnisation</b>								
Marché monétaire (court terme)	0,07	0,59	1 082 818	1 082 818	0,18	0,84	589 436	643 484
Obligations								
Canada	---	---	---	---	0,38	0,96	614 781	621 268
Provinces	---	---	---	---	1,40	1,91	637 137	649 386
Sociétés	---	---	---	---	2,59	4,63	791 158	799 786
Fonds – indiciel bonifié	2,72	2,40	1 812 430	1 811 163	---	---	---	---
Fonds – indiciel bonifié univers	5,93	3,29	2 083 376	2 109 079	4,17	3,52	2 230 257	2 291 029
			<u>3 895 806</u>	<u>3 920 242</u>			<u>4 273 333</u>	<u>4 361 469</u>
			<u>4 978 624</u>	<u>5 003 060</u>			<u>4 862 769</u>	<u>5 004 953</u>
<b>Fonds d'études notariales</b>								
Marché monétaire (court terme)	0,07	0,59	1 681 830	1 682 510	---	---	824 008	826 008
Obligations								
Fonds – indiciel bonifié univers	5,93	3,29	23 476 544	23 769 192	4,17	3,52	25 499 385	25 798 996
Actions								
Actions canadiennes	---	---	12 524 258	11 471 618	---	---	8 160 930	11 813 479
Actions internationales	---	---	29 997 551	36 110 474	---	---	22 805 872	37 582 495
			<u>42 521 809</u>	<u>47 582 092</u>			<u>30 966 802</u>	<u>49 395 974</u>
			<u>67 680 183</u>	<u>73 033 794</u>			<u>57 290 195</u>	<u>76 020 978</u>
			<u>78 005 480</u>	<u>83 412 022</u>			<u>67 657 379</u>	<u>86 688 249</u>
Moins : Placements temporaires (court terme)			<u>3 560 905</u>	<u>3 561 585</u>			<u>2 065 242</u>	<u>2 187 498</u>
			<u>74 444 575</u>	<u>79 850 437</u>			<u>65 592 137</u>	<u>84 500 751</u>

(a) Échéance moyenne pondérée exprimée en nombre d'années

(b) Rendement moyen pondéré à l'échéance

(c) Juste valeur

- La juste valeur des certificats de dépôt et des obligations est basée sur les cours du marché divulgués publiquement. Lorsque les cours du marché des obligations ne sont pas disponibles, la juste valeur est estimée à partir des cours du marché d'obligations similaires.
- La juste valeur des actions est établie selon le cours acheteur à la fermeture.
- La juste valeur des fonds communs est évaluée à partir des informations fournies par les promoteurs des fonds.

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2010

## 7. Immobilisations corporelles

	2010			2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds général</b>						
Matériel informatique	394 906	187 649	207 257	545 333	245 832	299 501
Mobilier de bureau	660 509	244 820	415 689	647 075	192 601	454 474
Équipements de bureau	374 641	223 163	151 478	394 645	179 300	215 345
Améliorations locatives	1 872 202	499 951	1 372 251	1 872 202	323 030	1 549 172
	<b>3 302 258</b>	<b>1 155 583</b>	<b>2 146 675</b>	<b>3 459 255</b>	<b>940 763</b>	<b>2 518 492</b>

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux immobilisations corporelles s'est élevée à 481 142 \$ (452 171 \$ au 31 mars 2009). La Chambre a procédé à la sortie du bilan d'une partie du matériel informatique, du mobilier et équipement de bureau dont la durée de vie utile restante était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 376 569 \$.

## 8. Actifs incorporels

	2010			2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>Fonds général</b>						
Logiciels et programmation	3 190 292	1 111 780	2 078 512	1 654 328	555 310	1 099 018

Au cours de l'exercice, la charge d'amortissement relative aux actifs incorporels s'est élevée à 1 087 098 \$ (497 570 \$ au 31 mars 2009). Une partie des logiciels et programmation dont la durée de vie utile était nulle a été sortie du bilan. Cette radiation a eu pour effet de réduire le coût et l'amortissement cumulé de 1 098 066 \$.

## 9. Marge de crédit

### Fonds général

La Chambre bénéficie d'une ouverture de crédit bancaire d'un maximum de 1 500 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel octroyé par l'institution financière. Cette ouverture de crédit, sujette à révision, est renouvelable le 30 septembre 2010. Une lettre de crédit en faveur du régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, au montant de 538 000 \$, diminue le crédit disponible. Au 31 mars 2010, la marge de crédit était inutilisée.

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2010

## 10. Crédoiteurs

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b>Fonds général</b>		
Fournisseurs et frais courus	1 593 131	1 860 590
Autres	---	80 000
Notarius Inc., une entité contrôlée, sans intérêts	886 889	1 175 216
Fonds d'assurance responsabilité professionnelle	---	3 165
Dû au Fonds d'indemnisation, sans intérêts	3 900	---
Salaires et avantages sociaux	1 541 205	1 623 574
	<u>4 025 125</u>	<u>4 742 545</u>
<b>Fonds d'indemnisation</b>		
Frais courus	48 411	45 871
Dû au Fonds général, sans intérêts	---	33 058
	<u>48 411</u>	<u>78 929</u>
<b>Fonds d'études notariales</b>		
Fournisseurs	89 311	102 173
Placements en attente de règlement	---	278 703
Dû au Fonds général, sans intérêts	51 970	46 699
	<u>141 281</u>	<u>427 575</u>
	<u>4 214 817</u>	<u>5 249 049</u>

## 11. Réclamations

## Fonds d'indemnisation

En vertu du Règlement sur la comptabilité en fidéicommis des notaires, l'indemnité maximale payable à même le Fonds d'indemnisation est établie au montant de 100 000 \$ par réclamation.

Les réclamations au Fonds d'indemnisation sont provisionnées dans l'exercice financier au cours duquel la Chambre a connaissance de l'événement faisant l'objet de la réclamation.

La charge présentée pour les réclamations dans l'état des résultats du Fonds d'indemnisation est constituée des éléments suivants :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Nouveaux dossiers de réclamations ouverts au cours de l'exercice financier	1 181 740	1 533 966
Ajustement des provisions pour réclamations comptabilisées au cours des exercices antérieurs	(1 042 593)	(61 483)
	<u>115 494</u>	<u>118 010</u>
Autres frais liés aux actes de radiation	<u>254 641</u>	<u>1 590 493</u>

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2010

## 12. Opérations entre apparentés

Le prêt consenti à Notarius inc. est remboursable à la Chambre par versements mensuels égaux de 3 542 \$ jusqu'en décembre 2018 et porte intérêt au taux de 6 %. L'encaissement en capital à recevoir au cours du prochain exercice est de 42 500 \$ et de 329 375 \$ pour les exercices suivants.

En plus des subventions apparaissant à l'état des résultats, le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues entre la Chambre et Notarius inc. au cours de l'exercice, lesquelles sont effectuées dans le cours normal des affaires et sont mesurées à la valeur d'échange qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Produits	80 396	8 231
Revenu d'intérêts sur prêts	23 481	7 950
Services informatiques	2 055 461	2 170 631
Acquisition d'immobilisations et de logiciels	1 739 069	1 132 062
Formation	99 996	2 930

Au cours de l'exercice, la Chambre a effectué les opérations suivantes avec le Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle.

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Produits	12 304	6 041
Charges	18 019	19 160

## 13. Engagements

### Fonds général

- i) La Chambre est liée par des baux relatifs à ses locaux administratifs jusqu'au 31 décembre 2017 pour un montant de 4 950 327 \$. Le montant des engagements à l'égard des locaux comprend seulement le loyer de base à 16,25\$/pi.ca. Les baux prévoient aussi une charge pour les frais communs estimés à 17,77\$/pi.ca. pour l'année 2010-2011. Ces frais sont ajustables à la fin de chaque année, selon l'évolution des prix des services. La Chambre a également pris des engagements relatifs à la location d'équipements de bureau pour un montant total de 106 980 \$. Les paiements minimums exigibles pour les exercices à venir s'établissent comme suit :

	<u>Locaux</u>	<u>Équipements</u>
	\$	\$
2011	606 048	44 820
2012	604 848	44 820
2013	647 158	17 340
2014	651 005	---
2015	651 005	---
Autres	1 790 263	---
Total	<u>4 950 327</u>	<u>106 980</u>

### 13. Engagements (suite)

#### Fonds général (suite)

- ii) La Chambre a engagé des sommes dans un programme de Bourses pour un montant de 528 825 \$ (421 825 \$ en 2009).
- iii) La Chambre s'est engagée pour une période restante de trois (3) ans se terminant le 21 mars 2013, à verser au Barreau du Québec un montant annuel de 47 500 \$, dans le cadre de l'entente relative au guichet unique.

### 14. Éventualités

Dans le cours normal des affaires, la Chambre est impliquée dans diverses réclamations et poursuites. Même si l'issue de ces dossiers ne peut être prévue avec certitude suite à l'analyse de la direction, la Chambre estime que leur dénouement n'aurait pas de répercussion négative significative sur sa situation financière.

La Chambre garantit, au moyen d'une lettre de crédit au montant de 538 000 \$ (403 500 \$ en 2009) prise en faveur du Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec, le paiement d'une partie du déficit de solvabilité du Régime tel que constaté lors de la dernière évaluation actuarielle en date du 31 décembre 2006.

La Chambre cautionne la marge de crédit rotative de Notarius inc. jusqu'à un maximum de 75 000 \$. Au 31 mars 2010, la marge de crédit n'était pas utilisée par Notarius inc.

La Chambre a conclu avec la Fédération des caisses Desjardins en juin 2007 une entente de trois ans relativement aux comptes en fidéicommiss des notaires. Cette entente qui vient à échéance le 30 juin 2010 prévoit le versement à la Chambre des intérêts sur le solde moyen mensuel de l'ensemble des comptes généraux détenus par les notaires dans les caisses populaires Desjardins. Chaque variation de 0,25% du taux de rendement prévu à cette entente aurait un effet d'environ 1,3 million \$ par année sur les produits de la Chambre.

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2010

## 15. Entités contrôlées

### Renseignements financiers provenant des principales entités contrôlées

#### Fonds d'assurance-responsabilité professionnelle de la Chambre des notaires du Québec

	<u>31 décembre 2009</u>	<u>31 décembre 2008</u>
	\$	\$
<b>Bilan</b>		
Actif	64 234 272	60 171 505
Passif	27 044 565	24 870 699
Surplus cumulé	37 189 707	35 300 806
Surplus réservé statutaire	13 621 100	12 351 900
Surplus réservé pour éventualités	16 589 082	17 050 437
<b>Résultats</b>		
Activités d'assurances		
Produits	4 147 551	3 540 244
Charges	8 573 517	7 313 987
Activités de placements		
Produits	3 225 925	3 816 301
Charges	150 932	162 762
<b>Flux de trésorerie</b>		
Activités d'exploitation	(161 218)	(498 190)
Activités d'investissement	(1 447 328)	(150 626)
Activités de financement	612 321	622 820

#### Notarius inc.

	<u>31 mars 2010</u>	<u>31 mars 2009</u>
	\$	\$
<b>Bilan</b>		
Actif	3 519 997	3 018 178
Passif	2 354 157	2 057 736
Actifs nets	1 165 840	960 442
<b>Résultats</b>		
Produits	6 392 795	5 382 636
Charges	5 981 998	5 146 341
<b>Flux de trésorerie</b>		
Activités de fonctionnement	1 085 225	(173 004)
Activités de financement	(238 668)	392 846
Activités d'investissement	(346 448)	(711 040)

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2010

## 16. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec

Le Régime s'adresse à l'ensemble des salariés de la Chambre et de Notarius inc. Le Régime est un régime à prestations déterminées et les cotisations sont versées par les employeurs et les participants. Le Régime est enregistré conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le promoteur doit financer le Régime de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du Régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. La dernière date d'évaluation est le 31 décembre 2006. La prochaine évaluation actuarielle, en date du 31 décembre 2009, sera disponible au plus tard le 30 septembre 2010.

Les informations relatives au Régime, telles que reflétées par l'évaluation actuarielle, se présentent comme suit au 31 mars :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Juste valeur des actifs du Régime	13 827 100	11 303 100
Obligation actuelle au titre des prestations constituées	16 229 500	11 727 100
Situation de capitalisation - (déficit)	(2 402 400)	(424 000)
Actif transitoire non amorti à la fin de l'exercice	(203 200)	(228 700)
Coût non amorti des services passés	10 700	12 800
Perte actuarielle non amortie	3 456 400	1 324 200
Actif au titre des prestations constituées	<u>861 500</u>	<u>684 300</u>

Les hypothèses actuarielles significatives retenues par la Chambre pour évaluer ses obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
Taux de rendement à long terme prévu de l'actif	6,75 %	7,00 %
Taux d'actualisation	6,00 %	6,00 %
Taux de croissance hypothétique des salaires	3,50 %	3,50 %

Les autres informations concernant le Régime se présentent comme suit :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Cotisations de l'employeur	714 900	698 900
Lettre de garantie de la Chambre	538 000	403 500
Cotisations des participants	361 800	356 700
Prestations et remboursements versés	648 100	373 600

Actif au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice :

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
Solde au début	684 300	522 289
Cotisations de l'employeur	714 900	698 900
Charge de retraite de l'exercice	(537 700)	(536 889)
	<u>861 500</u>	<u>684 300</u>

Notes afférentes aux états financiers  
au 31 mars 2010

## 16. Régime de retraite des employés de la Chambre des notaires du Québec (suite)

Les pourcentages de la juste valeur de l'actif du Régime que représentent les grandes catégories d'actif sont les suivants :

Obligations et titres à court terme	43 %
Actions canadiennes	18 %
Actions étrangères	39 %

## 17. Affectations d'origine interne

Au cours des exercices antérieurs, la Chambre a créé des réserves à des fins spécifiques. Les informations relatives à ces réserves se présentent comme suit :

## Fonds général

## Assurance administrateurs et dirigeants

	2010	2009
	\$	\$
Solde au début	1 644 667	1 644 667
Montant constaté à titre de dépense de l'exercice	---	---
Montant affecté au cours de l'exercice	---	---
Solde à la fin	1 644 667	1 644 667

## Subventions aux maîtres de stages

Solde au début	268 750	---
Montant affecté au cours de l'exercice	---	268 750
Montant constaté à titre de charge de l'exercice	(219 550)	---
Solde à la fin	49 200	268 750
Total	1 693 867	1 913 417

## Fonds d'études notariales

			2010		2009	
	Solde du début avant pertes latentes	Variation des pertes latentes	Solde du début	Sommes affectées	Solde à la fin	Solde à la fin
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Indemnisation	9 663 569	336 431	10 000 000	---	10 000 000	10 000 000
Projets publics	25 081 927	873 211	25 955 138	(1 198 695)	24 756 443	25 955 138
Formation continue	4 831 784	168 216	5 000 000	---	5 000 000	5 000 000
Engagements - exercice suivant	9 663 569	336 431	10 000 000	---	10 000 000	10 000 000
Immeuble	10 319 200	359 256	10 678 456	---	10 678 456	10 678 456
	<u>59 560 049</u>	<u>2 073 545</u>	<u>61 633 594</u>	<u>(1 198 695)</u>	<u>60 434 899</u>	<u>61 633 594</u>

## 18. Quote-part de l'excédent des produits sur les charges de Notarius inc.

Conformément à une résolution adoptée le 14 septembre 2001 par les membres, Notarius inc. s'est engagé à verser annuellement 50% de l'excédent des produits sur les charges de l'exercice en cours au Fonds d'études notariales de la Chambre. En 2010, cette quote-part se chiffre à 205 399 \$. La Chambre a exempté Notarius inc. au cours des exercices précédents afin de lui permettre de se constituer un fonds de roulement.

## 19. Répartition des frais généraux par activités

Selon la politique interne d'administration du budget de la Chambre des notaires du Québec, les charges réelles des services administratifs sont réparties entre tous les programmes auxquels le secteur offre du soutien. Les critères et les proportions à respecter pour effectuer la répartition annuelle se détaillent comme suit :

- 1<sup>er</sup> critère : Pour chaque programme où l'on retrouve des salaires et avantages sociaux, appliquer un pourcentage maximal de 35%. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2009-2010 est de 15,68%.
- 2<sup>e</sup> critère : Pour les charges spécifiques suivantes, on répartit celles-ci au prorata du nombre d'employés budgétés imputé à chaque programme soient :
  - a) Charges relatives aux locaux et aux équipements
  - b) Charges relatives au support informatique
  - c) Charges des fournitures de bureau et de papeterie
  - d) Charges de téléphonie et de télécopieurs
- 3<sup>e</sup> critère : Pour les charges sortant du cadre normal des opérations, telles les réclamations au Fonds d'indemnisation, appliquer un pourcentage maximal de 10%. Le pourcentage réel utilisé pour l'exercice 2009-2010 est de 3%.
- 4<sup>e</sup> critère : Pour toutes les autres charges imputées dans les postes budgétaires autres que celles mentionnées aux critères 1 à 3, appliquer un pourcentage maximal de 30%.

Les renseignements financiers relatifs à la répartition des frais généraux par activités sont présentés à l'annexe C.

## 20. Instruments financiers

### Gestion des risques

La Chambre gère son exposition aux risques associés aux instruments financiers ayant une incidence sur sa performance opérationnelle et financière par différents moyens. Ainsi, des politiques de placement permettent de gérer les risques associés aux placements des différents fonds de la Chambre.

En ce qui concerne les placements, la Chambre assure par l'entremise d'un comité de placement, qui se réunit au moins trois fois par année, un suivi constant afin d'évaluer l'évolution de la situation, et ce, conformément à ses politiques de placements particulières à chacun des fonds de la Chambre.

**20. Instruments financiers (suite)**

## a) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une des parties manque à ses obligations financières. La Chambre n'est exposée à aucune concentration de crédit importante puisque ses créances proviennent d'un grand nombre de clients.

## i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce risque de crédit est réduit au minimum, car la Chambre fait affaire avec des institutions financières reconnues.

## ii) Placements temporaires

Les placements temporaires sont constitués principalement de fonds du marché monétaire et ne comportent que des titres de grande qualité et entièrement liquides.

## iii) Créances

La Chambre doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. La provision pour créances douteuses est établie en fonction du solde des créances des notaires qui sont inactifs. Le solde des créances douteuses est de 334 587 \$ (318 527 \$ en 2009). Les montants recouvrés ultérieurement sur des comptes qui avaient été sortis du bilan sont constatés dans la période d'encaissement.

## b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque de ne pas être en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance. Il provient notamment du délai éventuel de réalisation de la juste valeur des placements.

La Chambre gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en détenant des actifs qui peuvent être facilement transformés en trésorerie et en gérant l'échéance des passifs financiers.

Les fournisseurs et charges à payer sont généralement remboursés dans un délai n'excédant pas 30 jours. En ce qui concerne la réserve pour les réclamations en cours, il n'y a pas d'échéance connue en raison de la nature très variable des différents dossiers qui doivent être analysés par le comité du fonds d'indemnisation.

**20. Instruments financiers (suite)**

## c) Risque de marché

La Chambre est exposée au risque de marché découlant des fluctuations de la juste valeur des instruments financiers attribuables aux variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix.

## i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés aux instruments fluctuent, par rapport à la valeur du dollar canadien, en raison de variations de taux de change.

La Chambre ne conclut pas d'opérations en monnaie étrangère et n'utilise pas de contrat à terme sur devises. Le gestionnaire responsable du portefeuille d'actions internationales du fonds d'études notariales n'utilise aucun contrat à terme sur devises, ce portefeuille n'est donc pas immunisé contre le risque de change. Cependant, ce risque de change a peu d'impact sur les flux de trésorerie provenant de ces instruments financiers.

## ii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs y afférents fluctuent en raison des taux d'intérêt du marché.

La Chambre est exposée au risque de taux d'intérêt relativement à ses placements en obligations. Pour les placements du fonds d'indemnisation, chaque variation de 1% du taux d'intérêt peut faire varier la valeur marchande des obligations d'environ 163 880\$, pour les placements du fonds général, l'impact serait d'environ 190 238\$ et pour le fonds d'études notariales, l'impact serait d'environ 1 357 528\$.

## iii) Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur d'instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des prix du marché.

La Chambre est exposée à ce risque de prix principalement sur les placements en actions du fonds d'études notariales.

**21. Chiffres comparatifs**

En raison de la nouvelle présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant, plusieurs chiffres de l'exercice précédent ont fait l'objet d'une nouvelle classification.

Renseignements complémentaires  
de l'exercice terminé au 31 mars 2010

## ANNEXE A

CHARGES	2010			2009	
	Fonds général	Fonds d'indemnisation	Fonds d'études notariales	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	8 510 278	209 734	309 350	9 029 362	9 478 162
Charge de retraite	505 768	15 876	18 022	539 666	542 058
Subventions - autres organismes	204 703	---	302 400	507 103	756 774
Honoraires professionnels	1 992 929	40 458	200 718	2 234 105	2 708 515
Réclamations	20 692	254 641	---	275 333	1 590 493
Comités	689 764	83 894	6 454	780 112	695 891
Déplacement et frais de logistique	523 241	775	26 793	550 809	809 436
Affiliations et délégations	238 339	---	---	238 339	283 007
Charges locatives	1 240 271	---	---	1 240 271	1 349 770
Services informatiques	1 231 999	---	---	1 231 999	888 339
Impression et diffusion électronique	371 196	---	---	371 196	533 043
Dépenses générales de bureau	1 020 303	4 158	193 896	1 218 357	1 322 042
Publicité et promotion	1 032 752	---	---	1 032 752	1 018 020
Mauvaises créances (recouvrées)	10 889	---	---	10 889	(5 634)
Dépenses de congrès	286 654	---	---	286 654	48 440
Congrès international	---	---	---	---	360 802
Frais d'administration	(481 870)	146 634	335 236	---	---
Amortissement - immobilisations corporelles	481 142	---	---	481 142	452 171
Amortissement - actifs incorporels	1 087 098	---	---	1 087 098	497 570
	<b>18 966 148</b>	<b>756 170</b>	<b>1 392 869</b>	<b>21 115 187</b>	<b>23 328 899</b>

Renseignements complémentaires  
de l'exercice terminé au 31 mars 2010

## ANNEXE B

### Projets spéciaux

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b>Plan d'action 2008-2011</b>		
Actualiser la formation académique et pratique	469 318	241 592
Optimiser habiletés maître de stage (formation obligatoire)	958	---
Favoriser l'accessibilité des stages en milieu diversifié	(5 270)	6 656
Promouvoir professeurs étudiants de niveau pré universitaire	---	24 861
Programme d'aide financière pour le regroupement d'études	152 898	64 807
Aide financière pour l'achat potentiel d'études	42 668	48 500
Retraite – Carrière	62 097	94 528
Programme de reconnaissance	8 945	---
	<u>731 614</u>	<u>480 944</u>
<b>Plan immobilier</b>		
Établissement du CEDI	3 259	34 651
Programme de formation en immobilier	1 500	---
Participation à la réforme du système de publicité foncière	---	450
Positionner le notaire comme premier intervenant au dossier	372 722	37 880
	<u>377 481</u>	<u>72 981</u>
<b>Plan stratégique des technologies</b>		
Sécurité et information	671 769	467 299
Infrastructures et services communs	---	374 463
Gestion de projet	113 432	37 286
Communications	---	84 898
Services-conseils - achats	246 096	246 100
	<u>1 031 297</u>	<u>1 210 046</u>
	<u><b>2 140 392</b></u>	<u><b>3 634 312</b></u>

Renseignements complémentaires  
de l'exercice terminé au 31 mars 2010

## ANNEXE C

	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$
<b>Services administratifs</b>		
Salaires et charges sociales	1 113 510	1 506 082
Comité de vérification	11 431	10 172
Gestion des placements	9 229	12 665
Déplacements et frais de logistique	8 643	14 397
Frais de vérification	38 499	35 000
Recrutement du personnel	15 889	37 350
Honoraires professionnels	135 825	170 526
Optimisation des processus	103 117	185 011
Services informatiques	887 561	373 942
Charges locatives	1 132 112	1 129 549
Assurances	84 161	84 211
Dépenses de bureau	301 771	327 835
Télécommunications	106 337	104 825
Frais bancaires	130 602	128 932
Mauvaises créances (recouvrées)	857	(2 909)
Amortissement - immobilisations	1 263 109	733 533
	<u>5 342 652</u>	<u>4 851 121</u>

	<u>Selon</u>	<u>Selon</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
	<u>masse salariale</u>	<u>autres frais</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>
	\$	\$	\$	\$
<b>Répartition des frais généraux par activités</b>				
Affaires corporatives	42 307	227 513	269 820	360 708
Direction générale – administration	18 260	98 199	116 459	165 471
Registre des testaments et des mandats	113 391	609 783	723 174	485 923
Affaires publiques et communications	45 517	244 776	290 293	339 405
Fonds d'études notariales	52 564	282 671	335 235	254 243
Protection du public - administration	20 000	107 557	127 557	114 053
Discipline	16 385	88 113	104 498	86 312
Inspection professionnelle	46 381	249 421	295 802	203 627
Syndic	79 808	429 186	508 994	362 812
Fonds d'indemnisation	22 992	123 642	146 634	137 166
Développement de la profession - administration	199 743	1 074 156	1 273 899	1 334 082
Coopération internationale	---	4 544	4 544	10 796
Service de première ligne (1-800-Notaire)	43 456	233 693	277 149	288 288
Affaires juridiques	78 019	419 560	497 579	385 574
Secrétariat de l'Ordre	58 173	312 842	371 015	322 661
	<u>836 996</u>	<u>4 505 656</u>	<u>5 342 652</u>	<u>4 851 121</u>





Chambre  
des notaires  
du Québec